

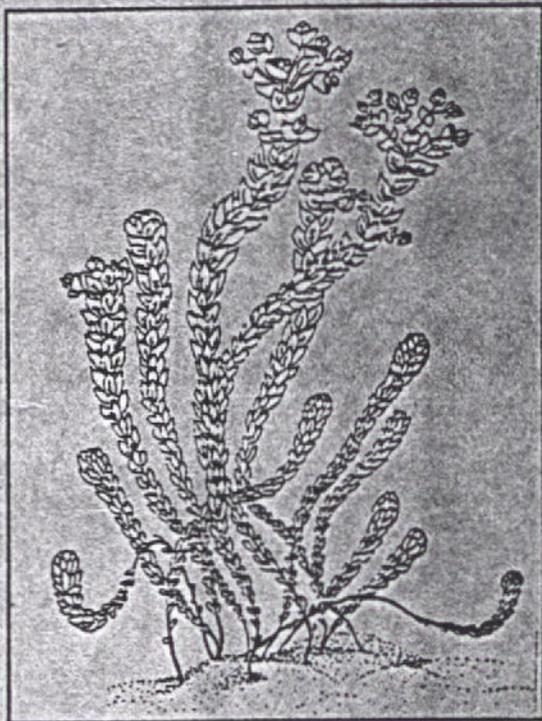
ALX

121

EXPLOITATION

-- OCT. 1997

Z.N.I.E.N.E.



Alain LIVORY

LE HAVRE DE REGNEVILLE
 ET
 LA POINTE D'AGON



FLORE ET
 FAUNE

ETUDE PRELIMINAIRE
 1989

21

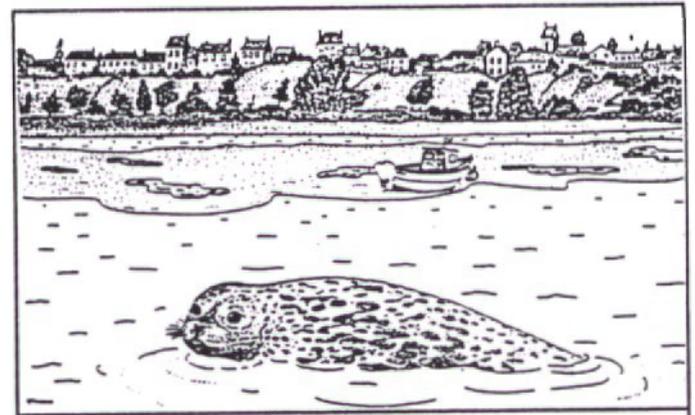
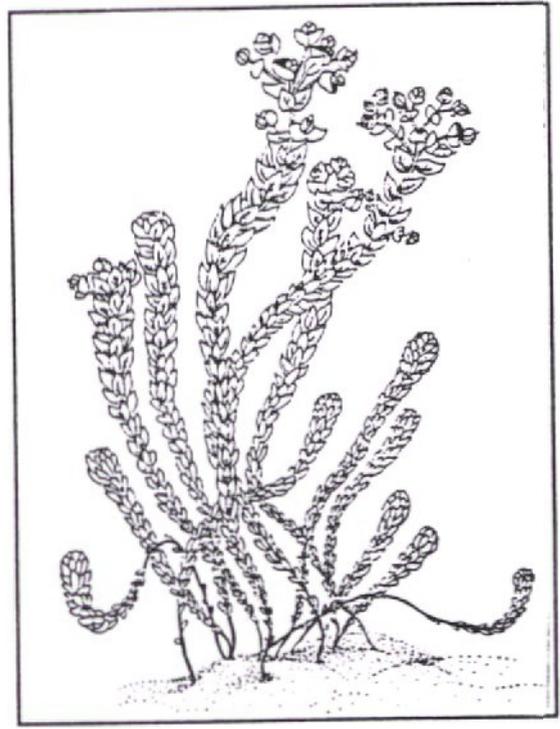
1006
ENV

Alain LIVORY

LE HAVRE DE REGNEVILLE

ET

LA POINTE D'AGON



FLORE ET
FAUNE

ETUDE PRELIMINAIRE

1989

DIRECTION REGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT
NORMANDIE
PARC: 28/05/2000
07.05.05/7013

AVERTISSEMENT

La présente étude a pour objet de mettre en évidence la richesse floristique et faunistique du Havre de Regnéville et de ses abords et de participer ainsi à sa sauvegarde. Quelle est, au juste, sa portée ? A qui s'adresse t-elle ?

Sa principale contribution, c'est sans doute son caractère pluridisciplinaire. Plusieurs biologistes de renom se sont intéressés au site depuis quelques décennies, pour la plupart des botanistes : DAVY de VIRVILLE, MESLIN, TURMEL et plus récemment GEHU et PROVOST. Le plus souvent, leurs observations sont incluses dans des publications plus larges sur le littoral, la dune ou les vases salées.

En ce qui concerne la flore, nous nous sommes largement inspirés des travaux de ces illustres prédécesseurs et nous avons limité cette étude à la Pointe d'Agon. Si cette partie botanique nous a plus occupé, nous n'avons pas négligé la partie zoologique, et notamment l'avifaune, qui est la mieux connue grâce à l'activité du Groupe Ornithologique Normand depuis une vingtaine d'années. Il s'agit donc avant tout d'un travail de synthèse.

Nous avons voulu aussi accessible que possible. Dans la mesure où il ne prétendait à aucune découverte scientifique, dans la mesure aussi où les biologistes sont convaincus depuis longtemps de la nécessité de sauvegarder les milieux littoraux, il valait mieux s'adresser à un public plus large. Dans ce but, nous avons volontairement adopté le style "littéraire", nous avons mentionné un grand nombre d'appellations françaises ou même locales, nous avons évité les fastidieuses listes botaniques, nous n'avons qu'effleuré les problèmes délicats des associations végétales. Nous sommes conscients cependant que le texte s'adresse à un lecteur averti, connaissant le vocabulaire technique.

Enfin, il ne faut pas négliger l'aspect "mise à jour" de ce document : les milieux dunaires évoluent rapidement, ils sont rongés à la fois par la mer et par l'homme. Pour mesurer cet impact, il est important de procéder à des relevés périodiques.

SOMMAIRE

Introduction	page 1
Flore	page 2
Faune	page 7
Bilan et perspectives	page 16
Résumé	page 18
Bibliographie	page 20
Cartes	page 21

INTRODUCTION

Le littoral français est constitué de trois types de côtes qui, sans tenir compte des îles, se répartissent de la manière suivante :

- * côte rocheuse : 2269 km (40%)
- * côte sableuse : 1948 km (35%)
- * marais et vasières : 1316 km (25%)

Les plus grands ensembles dunaires sont ceux des Landes, de Vendée et du Cotentin. La côte occidentale du Cotentin qui s'étend sur 125 km comprend une centaine de km de côtes sableuses dont la largeur peut atteindre deux kilomètres. Le cordon le plus continu se situe entre le Cap de Carteret au nord et la Baie du Mont-Saint-Michel au sud, à peine interrompu par le Foc de Granville et les falaises de Champeaux. Il est entrecoupé assez régulièrement par une série de havres qui ont, chacun, leur originalité : petites brèches comme les havres de Carteret, Portbail, Surville, Geffosses, Blainville ou Lingreville ou estuaires plus importants comme ceux de Lessay et de Regnéville, auquel nous conserverons cette appellation ancienne, concurrencée de nos jours par celles de Baie de Sienna, Havre de Sienna, Estuaire de la Sienna.

C'est ici que se déversent les eaux de la Sienna et de la Souilles, rivières relativement modestes qui confluent au Pont de la Roque. En aval, alors qu'elles entament une vaste courbe vers l'ouest, elles reçoivent sur leur droite les ruisseaux des Vaux de Tourville et de la Siame. Enfin, elles sont rejointes — rive gauche au niveau de l'embouchure — par les eaux du Passevin.

Le visiteur de passage est souvent étonné que de si modestes cours d'eau aboutissent à la mer au milieu d'un aussi vaste estuaire dont la surface totale est d'environ neuf km² et qui atteint au lieu-dit Le Hable à Regnéville une largeur de 1500 mètres. Les conditions nécessaires à la formation de ces havres sont énumérées avec clarté dans le "Guide naturaliste des côtes de Basse-Normandie" :

- * une côte basse bordée par un cordon dunaire d'importance moyenne.
- * une rivière au débit suffisant pour maintenir un passage à travers le cordon sableux.
- * un courant côtier (dérive littorale) de direction constante.

C'est ce qui fait l'originalité du Cotentin. Dans les Landes, le massif dunaire est trop important et les rivières trop

faibles forment des étangs à son pied. Les exceptions à ce schéma sont assez remarquables pour être signalées : chez nous, le Petit Thar, au sud de Granville ne peut atteindre la mer et alimente la Mare de Bouillon ; à l'inverse, sur le littoral aquitain, la Leyre aboutit au Bassin d'Arcachon, seul havre de cette côte.

A Lessay comme à Regnéville, l'Ay et la Sienna s'infléchissent progressivement vers le sud alors que leurs berges, en s'écartant peu à peu, dessinent une sorte de croissant : en réalité, cette courbure a été provoquée par la formation de flèches sableuses venant du nord. La flèche d'Agon, qui est à peine proéminente sur les cartes du 17^{ème} siècle où elle est nommée "bec d'Agon", n'a cessé de s'allonger et occupe de nos jours une superficie triangulaire d'environ six km², connue par les riverains sous le nom de Pointe d'Agon. Nous sommes donc en présence d'un milieu original dont la formation est relativement récente. On peut y décrire trois zones naturelles fortement caractérisées :

* Une zone soumise à l'effet bi-quotidien des marées, appelée SLIKKE par les scientifiques, dont l'aspect est constamment changeant. A marée basse, la rivière serpente dans un lit modeste au cours capricieux se divisant parfois en plusieurs bras, au milieu d'immenses bancs de sable. La végétation est quasiment inexistante, sauf sur les marges supérieures où s'installent quelques plantes phanérogames pionnières et vers l'entrée du havre où quelques algues parviennent à se fixer. La faune endogée des eaux saumâtres se caractérise par sa faible variété spécifique et par son énorme productivité. Vers, mollusques, crustacés se nourrissent de microorganismes et sont eux-mêmes les proies d'oiseaux limicoles. Quant à l'homme, il profite de la marée basse pour traquer les poissons plats.

Six heures plus tard, les eaux ont envahi le havre, transformant radicalement le paysage. Ce spectacle quelque peu magique est encore plus étonnant lors des marées de vive-eau quand la mer recouvre les herbues. La vie aquatique reprend son cours, les bancs de poisson hantent l'estuaire guettés par les oiseaux piscivores spécialistes de la plongée ou de la capture en surface et par les pêcheurs.

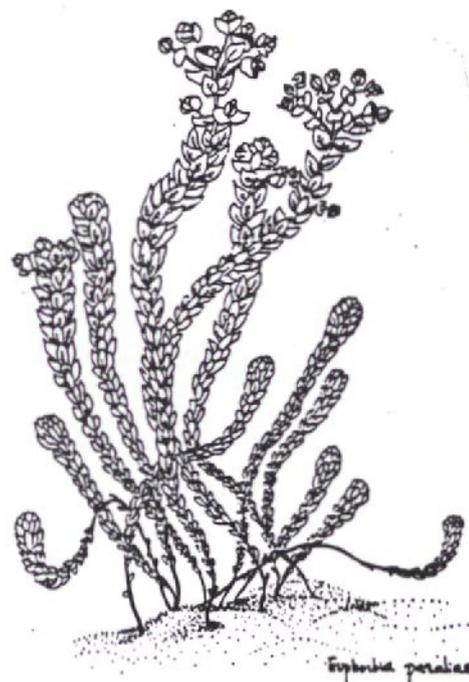
* Les tangués qui colmatent les bords de l'estuaire ne sont recouvertes qu'en grande marée : c'est le SCHORRE. Une végétation de plantes à fleurs capables de supporter une certaine salinité et l'immersion passagère vient à s'y développer. Entrecoupés de marigots, d'un accès malaisé, les herbues ou prés salés forment des paysages pittoresques où paissent les moutons. Le schorre a une forte productivité évaluée à plus de vingt tonnes de matière sèche par hectare et par an ! Les vases

recèlent d'abondantes populations de mollusques et de vers ; les marigots retiennent de petits organismes marins et la laisse de mer abrite de nombreux insectes exploités par les oiseaux.

Avec le continent, nous touchons à des milieux plus élaborés, aux espèces plus nombreuses, aux chaînes alimentaires plus complexes. On distingue facilement une dune mobile, instable, soumise à l'érosion et une dune fixée entièrement recouverte de végétation. La première a une végétation colonisatrice bien connue, au système racinaire très développé permettant de fixer le sable ; la seconde forme un tapis moussu fort attrayant et d'une grande diversité spécifique, troué par endroits de terriers de lapin et évoluant peu à peu vers le fourré arbustif. L'avifaune est celle du littoral mais aussi celle des milieux ouverts. La chaîne alimentaire se termine avec des prédateurs carnivores : mammifères, oiseaux rapaces.

NOTE TECHNIQUE

Les noms scientifiques sont ceux de la Flore du Massif Armoricaïn (voir Bibliographie). Pour la faune, ce sont les noms les plus couramment utilisés.



FLORE

Les contraintes écologiques propres au littoral — variations de la salinité, actions mécaniques de la mer et du vent, présence de substrats meubles — font de sa flore un ensemble extrêmement original. Les plantes qui craignent le plus le sel et les vents violents sont exclues ; les rares arbres sont de faible hauteur, inclinés vers l'est et souvent "brûlés" par les vents dominants. Les adaptations à ces conditions sont remarquables et la diminution de la concurrence favorise d'autant plus les espèces résistantes.

Rigueur des contraintes mais aussi variété locale des milieux : aux trois grandes zones déjà décrites, s'ajoutent de multiples biotopes. Position abritée ou exposée au vent, pente orientée au nord ou au sud, apport d'eau douce, teneur du sol en calcaire, intensité de la fréquentation humaine, autant de paramètres dont il faut tenir compte, autant d'adaptations. N'oublions pas enfin que le littoral est un milieu-refuge pour un certain nombre d'espèces psammophiles ou de milieux humides dont les biotopes se sont raréfiés à l'intérieur du pays.

LA SLIKKE

L'étude floristique de la slikke ne nous retiendra pas longtemps. Les substrats fins et fluctuants, l'action intense des courants de marée laissent peu de possibilités de fixation. Néanmoins, dès que les sédiments sont plus grossiers, dès que se présente un support stable, en général d'origine humaine, des algues s'installent : algues vertes du genre *Enteromorpha*, mais aussi çà et là, quelques algues brunes cramponnées à une grosse pierre ou à un vieux "pied-de-cheval" (*Ostrea edulis*) : *Fucus serratus*, *F. vesiculosus*, et plus caractéristique des estuaires, *F. ceranoides*. Les plantes vasculaires, incapables de supporter l'immersion quotidienne, sont quasiment absentes sauf sur les marges supérieures de la slikke colonisées par quelques rares halophytes : *Suaeda maritima*, *Salicornia europæa*, *S. dolichostachya*, enfin la graminée hybride *Spartina townsendii*.

LE SCHORRE.

Plus élevé, le schorre — c'est-à-dire les herbues prés-salées — n'est inondé que par les marées d'une certaine amplitude et seules les marées d'équinoxe atteignent ses niveaux supérieurs. En général, on passe brusquement de la slikke "désertique" au schorre couvert de végétation par l'intermédiaire d'une microfalaise. L'uniformité des herbues est rompue par quelques dépressions et surtout par un réseau compliqué de chenaux encaissés appelés "marigots" ou "creeks".

Si la slikke est essentiellement constituée de sable plus ou moins vaseux, le schorre est formé d'un sédiment gris connu dans le golfe normano-breton sous le nom de tangué : c'est un sédiment multiphasé à forte teneur en calcaire d'origine organique. Elle fut naguère intensément exploitée comme amendement. La formation du schorre résulte d'un double processus : d'une part, la sédimentation purement minérale élève le niveau et permet l'installation de quelques végétaux halophytes ; d'autre part, ceux-ci contribuent à leur tour à la fixation du schorre et l'alimentent par leurs débris.

L'étagement végétal est donc fonction de la fréquence des submersions, de l'importance de la salure. Plusieurs particularités permettent aux halophytes de survivre dans ces difficiles conditions : succulence des plantes favorisant la régulation de la concentration saline, système racinaire ou stolonifère puissant évitant l'arrachage, souche ligneuse ...

Les herbues du havre de Régnéville constituent un magnifique ensemble puisque la plupart des halophytes de la façade atlantique y figure. Ils appartiennent à deux ensembles : le marais salé provenant du colmatage latéral d'un estuaire comme les grands herbues des rives ou celui qui naît en arrière d'une flèche de sable comme les vasières comblant les dunes en crochets de la Pointe d'Agon.

Les halophytes obligatoires, exclusives des vases salées forment un groupe d'une vingtaine d'espèces dans le havre. Plusieurs sont vivaces ; un bon tiers appartient à la famille des Chénopodiacées, leur chorologie est très variable : certaines sont cosmopolites (*Suaeda maritima*), d'autres limitées au littoral atlantique (*Armeria maritima*). On peut compléter cette liste par des halophytes facultatives qui tolèrent des sols modérément salés.

* Chénopodiacées.

L'*Obione portulacoides* se développe dans les parties basses du schorre, notamment sur le bord des chenaux. C'est une vivace pourvue d'une souche ligneuse radicante qui la protège du déchaussement. Elle forme fréquemment de vastes peuplements. Bien connue localement sous le nom de gilette, elle sert traditionnellement à nourrir les lapins d'élevage. Dans le genre *Salicornia*, il faut mettre à part *S. perennis*, vivace et ligneuse à la base, qui pousse sur le bas-schorre. On peut l'observer facilement à l'extrémité sud du grand herbu de la rive droite. Les autres salicornes, longtemps réunies sous le nom collectif de *S. herbacea*, appartiennent en réalité à plusieurs espèces de détermination délicate, parmi lesquelles les botanistes ont reconnu : *S. dolichostachya* et *S. europæa* pour

les bas-niv
ramosissim
et parfois
entraîne un

optimale d
colonisat
envasées
se dévelop

moyen et
floraisons
marais de

des rareté
limite aux
mesure au
d'Armor. H
dans le pe
mer ne pér

du schorre
une teinte
de mer, el
L'espèce
lycnidifoliu
saison Jus
plus rare
pelouses l
sur les vas
compagnie
connue à
cultivées o

des bords
typiqueme
vers le Po
maritimes,

les bas-niveaux, *S. pusilla* pour les parties les plus sèches, *S. ramosissima* au sommet du schorre. Ces plantes sont connues et parfois consommées sous le nom de criste marine, ce qui entraîne une confusion avec l'ombellifère du même nom.

La soude (*Suaeda maritima*) pousse d'une manière optimale dans les dépressions du schorre et on a vu qu'elle colonisait la haute slikke ; c'est très net dans les parties envasées en arrière de l'extrémité de la Pointe d'Agon, où elle se développe en peuplement quasi monospécifique.

* Caryophyllacées.

Les spargulaires sont des plantes des niveaux moyen et supérieur. En été, on observera facilement les jolies floraisons de *Spergularia media* et de *S. marina* dans le marais de Tourville.

* Frankéniacées.

Frankenia laevis peut être considérée comme une des raretés de l'estuaire dans la mesure où sa répartition se limite aux côtes méditerranéennes et atlantiques, dans la mesure aussi où elle se raréfie à partir de l'ouest des Côtes d'Armor. Halophyte des niveaux supérieurs, elle est localisée dans le petit marais qui borde au nord-est le phare d'Agon, où la mer ne pénètre qu'en vive-eau.

* Plombaginacées.

Les plantes du genre *Limonium* sont parmi les bijoux du schorre ; ce sont elles qui, l'été, lui donnent, avec les asters, une teinte bleue. Connues par le public sous le nom de lavande de mer, elles sont même vendues sur les marchés du littoral. L'espèce la plus répandue dans le havre est *Limonium lychnidifolium* dont on observe les rosettes de feuilles en toute saison jusqu'à la limite de la dune fixée. *L. vulgare* (saladelle) est plus rare. Très commun sur les falaises maritimes et les pelouses littorales, *Ameria maritima* se développe également sur les vases salées, notamment sur les bords de l'estuaire en compagnie de la frankénie et des *Limonium*. La plante est bien connue à cause de sa belle inflorescence et ses variétés cultivées ornent avec bonheur les jardins du littoral.

* Plantaginacées.

Proche parent des plantains à feuilles plus larges des bords de chemin, le *Plantago maritima* se développe typiquement aux niveaux élevés du schorre. On peut l'observer vers le Pont d'Agon, au pied du Mont-Morel parmi les joncs maritimes, et en abondance sur les herbiers de Regnéville.

* Composées.

L'*Aster tripollum* fleurit à la fin de l'été parmi les prairies d'oblonge et de puccinelle.

* Juncaginacées.

Triglochin maritima pousse dans les parties du schorre soumises à l'influence saumâtre. On le trouve au Pont d'Agon à l'arrivée des eaux douces de la Siame.

* Graminées.

Puccinella maritima forme de vastes prairies où paissent les moutons. Elle constitue sur le bas-schorre un tapis ras dominé par les touffes de glinette, de soude et de spartine.

Le cas de *Spartina townsendii*, enfin, est intéressant : hybride de l'indigène *S. maritima* et de l'américaine *S. alterniflora*, apparue en 1906 dans le Canal de Carentan, elle a colonisé peu à peu nos côtes durant les décennies qui ont suivi. Vivace, vigoureuse, remarquablement adaptée aux différences de salinité, de mobilité des sols, aux immersions fréquentes, elle grandit rapidement et c'est une excellente fixatrice. Sur le schorre de la Sieme, on ne peut pas dire qu'elle ait modifié radicalement le paysage mais on aperçoit un peu partout ses chaumes dressés depuis la haute-slikke jusqu'aux niveaux moyens du schorre.

On peut compléter cette liste par un certain nombre d'halophytes facultatives ou occasionnelles : la primulacée *Glaux maritima*, assez rare dans l'estuaire ; deux petites crucifères poussant généralement à la limite supérieure du schorre et annonçant la dune fixée : *Cochlearia danica* aux belles floraisons printanières et, beaucoup plus rare, *Hutchinsia procumbens*, compagne habituelle de l'association à *Frankenia laevis* et *Limonium lychnidifolium*, au nord-est du phare ; sur la rive droite, du Pont d'Agon jusqu'au delà du bail-trap, une nappe d'eau douce favorise le développement de *Juncus maritimus*, *Scirpus maritimus* et même à l'arrivée de la Siame, d'une petite roselière de *Phragmites communis*.

LA VEGETATION CONTINENTALE.

On distinguera successivement : la dune mobile, la dune fixée et la mielle. Nous ne reviendrons pas ici sur les conditions générales de vie dans les dunes, sur les multiples adaptations des plantes ni sur le processus de formation et d'évolution des dunes. Nous renvoyons pour cela au remarquable exposé de PROVOST "Dunes en Basse-Normandie".

La dune mobile.

De la cale du club nautique à l'extrémité de la flèche d'Agon, la dune vive constitue un cordon ininterrompu de 4,5 km. Cet ensemble particulièrement fluctuant subit actuellement une vigoureuse érosion marine au nord et parallèlement un apport sédimentaire au sud qui allonge constamment la pointe.

Le haut de plage

La végétation du haut de plage n'intervient guère dans la formation de la dune. Elle n'en est pas moins intéressante. Ces plantes pionnières sont des annuelles qui profitent des quelques mois sans grandes marées (de mai à juillet) pour se développer. Elles sont à la fois nitrophiles car elles germent là où les algues des laisses de mer se sont décomposées et halophytes car elles sont capables de résister à une immersion passagère. A cause de ces conditions difficiles auxquelles il faut ajouter les tempêtes et le piétinement, leur maintien est aléatoire et leur vie brève. Aucune n'est particulière aux dunes du Cotentin.

Il s'agit de la crucifère *Cakile maritima* aux jolies fleurs blanches, parfois roses et de plusieurs chénopodiacées : *Salsola kali* aux feuilles épineuses, *Atriplex laciniata*, *A. hastata*, espèces d'arroches aux feuilles glauques et farineuses, enfin *Beta maritima*, bisannuelle pouvant devenir vivace. On pourra retrouver ces plantes le long des digues arrosées d'embruns ou au bord des champs engraisés au varech.

La dune embryonnaire

Elle est observable dans la moitié méridionale du cordon. Plus au nord jusqu'aux enrochements de Coutainville, l'érosion marine interdit sa formation. Les plantes pionnières fixatrices de la première dune sont vivaces et dotées de puissantes racines. Par ailleurs, leurs parties aériennes contribuent également à retenir le sable. Ajoutons à cela qu'elles s'accommodent fort bien d'un certain apport de sable s'il n'est pas trop brutal et qu'elles tolèrent des immersions passagères.

Ce sont essentiellement deux graminées : *Agropyrum junceum*, le chiendent des sables et *Elymus arenarius*, robuste plante aux belles feuilles glauques d'origine boréale, qui trouve dans notre département et sur les premières côtes bretonnes ses stations les plus méridionales. Elle colonise non seulement l'avant-dune mais également les siffes-vent où elle paraît mieux résister que l'oyat. A noter que c'est la seule espèce protégée de l'estuaire ! Une troisième plante joue également un rôle dans l'édification de la dune : la curieuse caryophyllacée *Honkenya peploides*. Plus nitrophile,

elle recherche aussi les substrats plus grossiers. Elle n'est pas très commune sur nos dunes.

□ La dune mobile proprement dite.

Dune vive, dune mobile, dune blanche : le premier cordon, en effet, est directement exposé aux flots et aux vents qui sont susceptibles de le remanier ; sa végétation encore clairsemée laisse apparaître le sable et le stabilise d'une manière encore bien fragile. Le groupement typique de ce milieu est l'ammophilaie dominée par l'oyat (*Ammophila arenaria*), solide graminée plus puissante encore que le chiendent tant par son système racinaire que par ses parties aériennes, mais qui ne résiste guère à l'immersion. Comme le chiendent, elle s'adapte aussi bien à l'ensablement qu'au déchaussement. Le milgrai, comme on l'appelle sur nos côtes, forme de vastes peuplements qui donnent aux dunes tout leur cachet. Ses compagnes habituelles sont *Calystegia soldanella*, *Eryngium maritimum* et *Euphorbia paralias*. Le liseron des sables est une vivace à tige souterraine traçante qui joue donc le même rôle fixateur que l'oyat ; ses grandes fleurs en entonnoir, roses rayées de blanc, émergent comme par miracle du sol.

Alors que l'oyat et la soldanelle colonisent le versant ouest, c'est souvent un peu en arrière que l'on trouvera le panicaut maritime : cette ombellifère appelée vulgairement "chardon bleu" à cause de sa ressemblance avec les vrais chardons, est bien connue de tous à cause de la couleur glauque de ses feuilles épineuses et de ses superbes inflorescences bleu pâle qui attirent les insectes. Comme ses compagnes, le panicaut est très robuste et s'enfonce profondément dans le sol. Protégée du piétinement par ses épines mais non de l'écrasement par les véhicules à moteur, la plante se maintient à Agon là où son biotope subaite. Mais les attaques conjuguées de la mer et de l'homme contribuent à sa raréfaction. Beaucoup plus rare est *Euphorbia paralias*, superbe euphorbiacée pouvant atteindre 60 cm. Commune sur la côte atlantique, elle devient une curiosité dans la Manche, dans la mesure où elle se limite à la dune mobile. En 1947, TURMEL écrivait qu'elle était devenue très rare à la pointe d'Agon alors qu'une dizaine d'années auparavant, elle était assez fréquente dans le secteur du phare. Aujourd'hui, il nous paraît inutile de révéler l'emplacement de ses dernières stations.

Des ammphilaies secondaires peuvent se constituer en dehors du front de mer, notamment sur les crêtes des dunes mortes constamment remaniées par le vent. La limite entre la dune mobile et la dune fixée est le plus souvent progressive. Quelques plantes apparaissent dans cette zone transitoire : le carex des sables (*Carex arenaria*) abondant et bon

fixateur lui aussi, grâce à sa souche longuement rampante et plusieurs graminées psammophiles : *Festuca juncifolia*, *Phleum arenarium*, plante naine aux épis serrés et *Lagurus ovatus*. Cette dernière, mieux connue du public à cause de ses petits épis en pompon dont on fait parfois des bouquets secs, est une méditerranéenne qui s'est répandue vers le nord depuis la fin du siècle dernier. De nos jours, elle est commune sur tout le littoral.

La dune fixée.

Alors que la dune vive n'occupe qu'une étroite frange littorale, la dune fixée, que l'on qualifie aussi de morte, de grise ou de noire à cause de la teinte sombre que prennent les mousses quand elles sèchent, s'étend sur plusieurs hectares. Ce milieu est moins contraignant : le cordon dunaire le protège de l'action directe des vents d'ouest ; l'eau salée ne touche la végétation que sous forme d'embruns lors des tempêtes, le sol se dessale peu à peu par le lessivage des pluies, la végétation tend à couvrir le sol et à fabriquer une mince couche d'humus. La flore est donc bien plus variée que sur la dune mobile mais elle est très adaptée à des conditions naturelles qui demeurent extrêmement sélectives, auxquelles il faut ajouter une intense et croissante pression humaine : ainsi s'explique la part importante des plantes naines ou à port rampant, de feuillages en rosette ou offrant peu de surface à l'air et, d'une manière générale, de plantes adaptées à l'aridité appelées xérophytes. Mousses, lichens, phanérogames, espèces typiquement littorales ou "réfugiées", espèces atlantiques, boréales, subméditerranéennes, c'est ce cortège étonnant que le naturaliste découvre sur ces sols apparemment pauvres et monotones ! On étudiera successivement les pelouses et les fourrés.

□ Les pelouses

Elles occupent la majeure partie des terrains situés à l'ouest de la route de la pointe d'Agon prolongée fictivement vers le sud-sud-est. Leur formation est le résultat de deux processus qu'il n'est pas toujours facile de démêler : l'un naturel dû à l'action des vents qui modifient sans cesse l'ensablement, à l'aridité des pentes orientées au sud où se développe une pelouse à mousses, enfin au broutement et au grattage des lapins et l'autre humain avec le pacage des moutons en recul car c'est surtout le schorre qui est utilisé, le piétinement et la circulation automobile. Quand la fréquentation est moindre, quand les facteurs écologiques sont moins contraignants, une végétation plus haute peut s'installer, variable selon la teneur en calcaire du sol : on trouve alors des graminées et des orchidées. Les espèces des pelouses littorales appartiennent à l'alliance du Koelerion avec la

graminée *Koeleria albescens*. La détermination des associations est beaucoup plus délicate et nous renvoyons pour ce sujet aux travaux de GEHU et PROVOST.

* Cryptogames.

Si l'inventaire complet des mousses et des lichens demande une compétence de spécialiste, en revanche, le naturaliste amateur pourra reconnaître le lichen *Cladonia furcata* et les mousses *Tortula ruraliformis* et *Hypnum cupressiforme*. La première sert à définir l'association Tortulo-Phleetum qui tapisse typiquement les pentes arides orientées au sud et au sud-ouest ou les faciès très dégradés. C'est une des rares mousses des milieux secs et sablonneux. Très commune sur le littoral, elle est rarissime à l'intérieur. La "mousse des dunes" est fixée très superficiellement et, de ce fait, le moindre piétinement l'arrache. En revanche, elle régénère efficacement à la première pluie. L'*Hypnum*, au contraire, caractérise les faciès les plus humides ou du moins peu arides des pentes nord et est. Pour en finir avec les cryptogames, on peut rencontrer localement le polypode (*Polypodium vulgare*) fougère plutôt forestière qu'on ne s'attend guère à voir pousser ici.

* Phanérogames gazonnantes.

La majeure partie des plantes décrites à un port bas ou rasant qui contribue à donner l'impression générale de pelouse : on reconnaîtra sans peine le thym (*Thymus serpyllum*), petite labiée aromatique aux fleurs d'un rose violacé, poussant de préférence sur les terrains les plus secs et les plus ensoleillés, la bugrane ou arrête-bœuf (*Ononis repens*), papilionacée rose aux poils glanduleux, le *Sedum acre* dont les floraisons jaunes serrées ornent aussi bien les pentes de nos dunes fixées que les murets en pierre des jardins. Le promeneur attentif ne les confondra pas avec celles du lotier (*Lotus corniculatus*) papilionacée jaune d'or ou celles du gaillet jaune (*Gallium verum*) dont la variété littorale gazonnante tapisse la dune. L'*Erodium cicutarium*, de la même famille que les géraniums, est remarquable par les fleurs roses, parfois blanches et surtout par ses longs fruits qui sont à l'origine des noms populaires "bec de grue", "bec de héron".

Moins connus mais répandus également sont la cuscute (*Cuscuta epiphytum*), curieuse plante sans chlorophylle qui parasite diverses papilionacées grâce à ses tiges filamenteuses pourvues de suçoirs, le thésion (*Thesium humifusum*) aux petites fleurs blanches, le saxifrage tridactyle (*Saxifraga tridactylites*) plante naine mais dressée que l'on trouvera, de préférence, sur les faciès de dégradation. Il en est de

même de la caryophyllacée *Cerastium semidecandrum* et des minuscules graminées *Phleum arenarium* et *Mibora minima* qui fleurit dès le printemps. Deux petites plantes assez communes localement sont d'un grand intérêt régional : *Bupleurum baldense*, une petite ombellifère jaune méditerranéenne-atlantique et *Hutchinsia petraea*, crucifère qui colonise les sables nus après dégradation. PROVOST écrit qu'elle est très rare en Normandie et localisée sur quelques dunes de la côte ouest du Cotentin.

La liste de ces plantes basses peut être complétée par un certain nombre d'espèces plus localisées sur le site : ça et là, on trouvera d'autres "orpins" que le poivre des murailles, *Sedum reflexum* à fleurs jaunes, *S. album* à fleurs blanches. On ne confondra pas deux luzernes à fleurs jaunes, *Medicago minima* et *M. lupulina*. Au mois de mars, le promeneur rencontrera les floraisons du cranson *Cochlearia danica*, notamment à l'est du phare, à la limite des vases salées. En revanche, c'est sur le sable sec qu'il faudra rechercher une autre crucifère *Erophila verna*, annuelle du premier printemps ou les caryophyllacées annuelles à fleurs blanches *Minuartia tenuifolia*, *Arenaria serpyllifolia*, *Cerastium diffusum* et *Sagina maritima*.

Discret et localisé, le *Polygala vulgaris* déroutera peut-être le botaniste débutant par ses fleurs tantôt bleues, tantôt blanches, tantôt roses. L'euphrase casse-lunettes est assurément l'une des curiosités de la dune fixée. C'est en été que s'épanouissent ses fleurs dont la corolle blanc-lilas est ornée au centre d'une tache orangée. Sur les terrains suffisamment décalcifiés, pousse une joncacée *Luzula campestris*. Ici et là, mais jamais en abondance, on découvre une orchidée discrète aux épis enroulés en hélice : *Spiranthes spiralis*. La graminée *Vulpia membranacea*, aux épis en queue de renard, est l'une des herbes de la dune. Enfin, c'est plutôt sur les sables riches en calcaire que l'on trouvera par endroits le *Cirsium acaule* dont le grand capitule pourpre est comme plaqué dans la végétation, ou la rubiacée *Asperula cynanchica*.

* Autres phanérogames.

Un peu arbitrairement il est vrai, nous venons de sélectionner une trentaine de plantes basses qui constituent la pelouse littorale. Il convient d'y ajouter un nombre important de plantes plus hautes qui peuvent pousser isolément en position d'abri ou sur un sol favorable, ou bien former des peuplements correspondant à des milieux moins dégradés, des prairies naturelles.

Parmi les dicotylédones, la famille la mieux représentée est celle des composées : on remarquera les capitules jaunes de *Crepis virens*, *Picris echinoides*, *Tragopogon pratensis*, *Hieracium pilosella*. Cette dernière, connue sous

le nom d'épervière, est l'une des plantes les plus communes de la dune fixée. Son inflorescence est d'un jaune citron particulier et ses feuilles hérissées de soies et disposées en rosette se remarquent en toutes saisons. D'autres composées ont des capitules roses ou pourpres : le chardon penché (*Carduus nutans*), le chardon à petites fleurs (*C. tenuiflorus*), qui ne sont pas exclusifs du littoral, les centaurees sur lesquelles nous devons nous arrêter un instant. En effet, MESLIN a noté jadis *Centaurea jacea*, qui est une rareté dans l'ouest armoricain, avec la mention "commun dans quelques champs sableux de Coutainville". Or en 1947, TURMEL la signale de nouveau dans les mielles d'Agon. Elle y est probablement encore mais nous n'avons pu le vérifier. En revanche, la Pointe d'Agon peut s'enorgueillir d'avoir l'une des plus belles stations régionales connues de *Centaurea aspera*, plante considérée comme rarissime en Basse-Normandie. Il faut citer enfin parmi les composées intéressantes *Erigeron acer* aux capitules bleux qui, sans être rare, n'est pas toujours détecté et *Carlina vulgaris* qui est surtout calcicole.

On se gardera de confondre les véritables chardons avec les panicauts appelés vulgairement "chardon bleu" et "chardon Roland" qui sont en réalité des ombellifères. Nous avons déjà rencontré *Eryngium maritimum* dans la dune mobile mais il peut aussi pousser plus à l'intérieur ; toutefois, il n'est pas aussi continental qu'*E. campestre*, aux feuilles vertes et non glauques. La véritable criste marine (*Crithmum maritimum*) est également une ombellifère ; plutôt saxicole, par exemple sur la digue qui limite le schorre à Regnéville, elle se développe parfois dans les sables maritimes.

Parmi les caryophyllacées, il faut signaler deux charmantes petites plantes : *Silene conica* à fleurs roses et *Dianthus proflifer* minuscule coillet aux fleurs réunies en tête. Le fameux *Dianthus gallicus*, plante également protégée, qui n'est connue en Normandie qu'à Coutainville, paraît localisé dans la dune nord sur les communes d'Agon et de Blainville et dans les jardins restés sauvages de la station. Il ne semble pas avoir colonisé les mielles.

Chez les labiées, il convient de citer deux sauges, l'une très commune sur le littoral, *Salvia verbenaca*, l'autre rare dans le département *S. pratensis*, toutes deux à tendance calcicole.

Les scrofulariacées sont représentées par l'élégant *Rhinanthus minor* à fleurs jaunes qui n'est pas propre aux prairies littorales et par *Odonites verna* qui, malgré son nom, fleurit plutôt à l'arrière-saison (sous-espèce tardive). En revanche, les deux lins de la dune, *Linum bienne*, délicate plante

aux fleurs bleu clair et *L. catharticum* aux fleurs blanches sont essentiellement des espèces des pelouses de la région maritime.

Deux papilionacées sont peu communes en dehors de la côte : le méliot blanc *Melilotus alba* et *Anthyllis vulneraria* aux fleurs jaunes à calice étrangement velu. Les orobanches sont des plantes parasites dépourvues de chlorophylle : leur détermination est délicate et nous laissons ce soin aux spécialistes mais on peut toutefois nommer *Phelipæa purpurea*, espèce peu répandue qui vit aux dépens de l'achillée millefeuille. Il faut mentionner enfin diverses dicotylédones appartenant à différentes familles : *Ranunculus bulbosus*, *Plantago coronopus*, aux belles rosettes découpées, *Reseda lutea*, *Oenothera (erythrosepala ?)*, plante des terrains vagues d'origine américaine formant parfois de grandes populations dans les dunes de Regnéville, *Poterium dictyocarpum*, rosacée calcicole, enfin trois espèces plus rares : la boraginacée *Lithospermum officinale* ou grémil, également calcicole, *Euphorbia portlandica*, très rare ici, et la papavéracée psammophile *Glaucium flavum* aux superbes fleurs jaunes dont une belle station se maintient à la Pointe d'Agon.

Parmi les monocotylédones, les graminées, plantes souvent hautes et flexibles, donnent à certaines pelouses un aspect prairial. Alors que *Scleropoa rigida*, *Catapodium loliaceum* et *Lagurus ovatus* déjà évoquée sont des herbes de petite taille, on remarquera davantage *Poa pratensis* et *Agropyron pungens* sur des sables un peu humidifiés, des fétuques appartenant aux groupes *Festuca ovina* et *F. rubra*, des graminées à tendance calcicole comme *Avena pubescens* et *Arrhenatherum elatius*, enfin la gracieuse amourette *Briza media* dont les épillets tremblent au moindre vent, pour ne citer que les plus typiquement littorales.

Deux liliacées méritent une mention : l'ail des vignes *Allium vineale*, très commun et le muscari à toupet *Muscari comosum* qui est un des bijoux de la dune tant par sa beauté que par sa rareté.

Nous achevons cette longue énumération par la famille des orchidacées qui compte plusieurs plantes étonnantes à tendance calcicole : *Anacamptis pyramidalis*, *Orchis morio*, le bizarre *Himantoglossum hircinum* à odeur de bouc, qui, malgré sa grande taille, passe bien souvent inaperçu à cause de sa couleur très discrète, enfin le très rare *Ophrys apifera* dont le labelle évoque l'image d'une abeille.

□ Les fourrés.

Selon toute probabilité, ils étaient beaucoup plus étendus autrefois. L'homme a défriché la mielle à une époque

déjà ancienne, soit pour la culture, soit pour la pâture, soit pour le combustible rare sur la côte : à la veille de la Révolution, les cahiers de doléances supplient le roi "d'accorder l'entrée et l'importation de charbon de bois dans le petit havre d'Agon pour pourvoir aux besoins urgents de chauffe d'une paroisse presque entièrement déserte et sans bois". Le broutement des lapins, les incendies, la fréquentation humaine font que la reconquête est impossible pour l'instant. Elle ne pourrait se faire d'ailleurs qu'à partir des flots existants, la pousse d'arbustes isolés dans ce milieu très venté étant incertaine. Aujourd'hui, les lambeaux de la lande arbustive se localisent sur les crêtes des dunes mortes et dans les rares dépressions humides. Ce sont des petits massifs bas et modelés par le vent. Sur le plan floristique, ils se caractérisent par leur pauvreté spécifique ; ils n'en sont pas moins intéressants et originaux : ils rompent avec bonheur l'apparente monotonie de la pelouse, leurs floraisons sont la principale parure de la mielle, enfin ils servent aux animaux : refuge pour les lapins, source de nourriture et site de nids pour les oiseaux. PROVOST en distingue quatre types : le buisson d'épineux à aubépine, prunellier et troène, la lande à ajonc, le fourré d'argousier et la saulaie hygrophile.

Les deux premiers dominent largement sur les deux rives du havre : l'ajonc (*Ulex europæus*) bien connu par les "côtais" sous le nom de "bouaisjan" reste probablement l'arbuste le plus commun. C'est en tout cas le plus remarquable à cause de ses redoutables épines qui le protègent efficacement contre la pénétration et de ses magnifiques floraisons jaunes qui embaument la mielle d'une délicieuse odeur sucrée. Sa présence est le signe d'une tendance à la décalcification. Très répandu mais calcicole, le troène (*Ligustrum vulgare*) se rencontre à proximité du rivage mais les tempêtes l'empêchent alors de se développer. Le sureau (*Sambucus nigra*) préfère les milieux plus humides et des sols plus riches : on le trouvera dans des fourrés plus anciens en compagnie des épineux, le prunellier (*Prunus spinosa*) et l'aubépine (*Crataegus monogyna*) qui fleurissent tour à tour en avril et en mai, la ronce (*Rubus fruticosus*) et l'églantier (*Rosa canina*), mais les épines les plus redoutables sont celles de l'argousier (*Hippophaë rhamnoides*). Cet arbrisseau se reconnaît aussi à son écorce grisâtre, à ses feuilles argentées, et à l'arrière-saison, à ses fruits globuleux orangés dont se régalaient les passereaux. Plutôt boréal, il peut constituer d'importants peuplements, notamment sur les côtes picardes. Dans notre département, ses stations sont extrêmement rares et celle d'Agon-Coutainville est l'une des plus méridionales. C'est donc l'une des richesses du site qu'il faut absolument protéger.

Dans ces fourrés, on trouve quelques plantes grimpantes ou lianes, qui ne sont pas exclusives du littoral mais qu'il convient de mentionner : le liseron (*Convolvulus arvensis*), le chèvrefeuille (*Lonicera periclymenum*), le lierre (*Hedera helix*), la bryone (*Bryonia dioica*), la clématite (*Clematis vitalba*) et, si le milieu est plus humide, la douce-amère (*Solanum nigrum*). La densité des fourrés ne permet guère à la lumière de pénétrer et la végétation herbacée est assez pauvre. Toutefois, c'est dans les trouées que s'épanouit le mieux *Iris foetidissima* qui forme parfois d'importantes stations.

Les dépressions avec affleurements permanents d'eau douce sont peu fréquentes à la Pointe d'Agon proprement dite. Il faut remonter au pied de la falaise morte vers le Mont-Morel et plus au nord derrière l'agglomération coutainvillaise pour en trouver. Encore sont-elles en voie de comblement ou dénaturées par l'urbanisation ou divers aménagements. Leur étude n'en reste pas moins à faire.

Les mielles, les haies, les charrières.

Les mielles (mot d'origine scandinave) sont les terrains plats ou arasés situés en arrière du cordon dunaire. Ils forment une bande large d'un km environ mais peuvent en atteindre deux ou trois au voisinage des grands havres. Nous réservons plus précisément ce terme aux terrains mis en valeur par l'homme sous forme de cultures maraichères ou de prairies artificielles. "La Mielle" représente un triangle de deux km de côté délimité au sud-est par le schorre, au sud-ouest par la dune fixée et au nord par la zone urbanisée d'Agon-Coutainville. Elle est quadrillée par un système de charrières dont certaines sont très anciennes, notamment les "Chemins tangous" qui descendent de la Rue d'Agon et la charrière du Commerce qui reliait jadis les deux ports, celui de Coutainville et celui des Basses Pointes. La mise en culture des mielles a nécessité l'ouverture d'un réseau complémentaire de chemins et surtout l'édification d'une maille serrée de haies brise-vent.

Si, sur le plan botanique, les mielles sont loin d'avoir l'intérêt des dunes fixées, il est certain que les talus et les charrières sont des milieux originaux par les conditions écologiques qui y règnent en fonction de leur orientation : couloir venté ou zone abritée, sols nus exposés au soleil ou pentes fraîches à l'ombre.

Les principaux ligneux utilisés pour la haie ont d'abord été des espèces indigènes adaptées au climat océanique : le peuplier noir (*Populus alba*), plusieurs saules comme *Salix alba* et surtout *S. atrocinerea*, le frêne (*Fraxinus excelsior*) et l'orme (*Ulmus campestris*) qui se

maintient notamment tout au long du "dike" médiéval élevé en bordure des herbues, au pied de la Rue d'Agon. Les arbustes sont les mêmes que ceux des fourrés ; à noter cependant la prédominance de l'aubépine et du prunellier et la présence ici ou là du sureau et du fusain d'Europe (*Evonymus europæus*).

A une époque plus récente, l'homme a introduit un certain nombre d'essences étrangères à notre flore. Il s'agit surtout d'espèces plus méridionales : le peuplier blanc (*Populus alba*), à croissance très lente, le griséard, hybride de *P. alba* et *P. tremula*. Tous les deux ont un feuillage argenté très décoratif et résistent fort bien aux tempêtes. Leur extraordinaire faculté de drageonner contribue à fixer les haies mais peut constituer une gêne pour les cultures.

Strictement littoral, le tamaris (*Tamarix anglica*) est cependant beaucoup moins répandu ; on le rencontre par endroits à la Pointe d'Agon mais c'est à Regnéville seulement qu'il forme une importante station. Par hasard, le promeneur attentif notera peut-être un chêne vert (*Quercus ilex*) naturalisé ou le lyciet (*Lycium halimifolium*) arbrisseau résistant au vent et aux embruns. Une exploration minutieuse permettrait sans doute d'autres trouvailles.

Mais les exotiques par excellence sont les conifères. Tous, sans exception, sont des introductions relativement récentes sur notre littoral. Leur feuillage persistant, leur valeur décorative ont fait leur succès. Le pin maritime (*Pinus pinaster*), le pin noir (*P. laricio*), le cyprès de Lambert (*Cupressus macrocarpa*), s'ils peuvent être aujourd'hui considérés comme naturalisés, sont cependant peu adaptés au pays dont ils supportent mal le climat et dont ils modifient les sols. Leur introduction, parfaitement justifiée dans les jardins d'agrément, devrait être proscrite dans un site sauvage comme le Pointe d'Agon.

Les talus herbeux, où une couche d'humus s'est formée, ont une végétation de plus en plus continentale. En revanche, sur le bord des chemins secs, on trouvera une végétation de type littoral : des crucifères à fleurs jaunes comme *Diplotaxis tenuifolia*, *Hirschfeldia incana*, *Sisymbrium officinale*. C'est là aussi qu'on observera de préférence les petites boraginacées *Lycopsis arvensis* et *Myosotis ramosissima*, la composée *Inula conyza*, la labiée *Lamium amplexicaule*, la mâche (*Valerianella carinata*) et des plantes plus élevées comme le fenouil *Foeniculum vulgare* ou l'asperge *Asparagus officinalis*.

Cet inventaire floristique s'est limité aux espèces littorales. La liste complète des phanérogames serait beaucoup

plus longue. Nous n'avons pas parlé des plantes aussi banales que la pâquerette *Bellis perennis*, le *Senecio jacobaea* ou le *Plantago lanceolata*, fort répandues sur nos côtes, ni même de raretés comme *Leonurus cardiaca* dont la présence est un hasard. Nous avons choisi de ne pas alourdir cet exposé qui, nous en sommes convaincu, aura montré à tous l'exceptionnelle richesse du site.



FAUNE

Après l'étude des producteurs, il faut envisager celle des consommateurs. Contrairement aux végétaux, les animaux n'ont pas la capacité de fabriquer leur propre nourriture ; ils doivent donc manger des plantes ou d'autres animaux. Pour cela, la plupart sont aptes à se déplacer. Ces déplacements ne se font pas au hasard mais selon des rythmes très réguliers, celui des marées, celui du jour et de la nuit, celui des saisons.

* La marée régit la vie des animaux marins mais aussi celle de leurs prédateurs. A marée basse, les petits invertébrés marins s'enfoncent dans le sable où ils sont traqués par les oiseaux limicoles au long bec et les algues vertes sont broutées par les anatidés. Dans le lit de la rivière, les poissons plats sont recherchés par l'homme. Le flux rabat, plus ou moins selon le coefficient, les limicoles vers l'intérieur et les flancs de l'estuaire. Beaucoup d'oiseaux affectionnent ce moment pour se nourrir : grèbes, harles, cormorans se laissent dériver par le courant et disparaissent soudain dans l'eau ; d'autres, mouettes pygmées au passage, sternes à la belle saison, fondent du haut des airs et capturent en surface.

* Beaucoup d'animaux ont une activité nocturne ou crépusculaire. Le soir voit sortir de nombreux insectes et

des mollusques terrestres ; c'est l'heure où les lapins s'ébattent dans les mielles, celle des rongeurs et des petits insectivores chassés par la chouette effraie et le renard.

* Enfin, beaucoup d'animaux ont un rythme de déplacement saisonnier : au printemps, on assiste à un vaste mouvement de remontée des oiseaux. Canards, bernaches, pluviers, bécasseaux et bien d'autres regagnent alors leurs quartiers de nidification en longeant les côtes et en séjournant dans les estuaires où ils trouvent nourriture et une relative tranquillité. Le Havre de Regnville est un lieu privilégié d'observation de cette migration. C'est aussi au printemps que reviennent plusieurs espèces de poissons dont certaines remontent la rivière pour pondre.

A peine a-t-on vu passer les derniers pluviers argentés en juin, que redescendent déjà les premiers gravelots en juillet ! Pour les oiseaux, c'est déjà l'automne. Mais plusieurs mois s'écouleront avant le départ des ultimes hirondelles.

Les mois d'hiver sont les plus stables en année normale. Mais qu'intervienne un coup de froid, et l'on verra de nombreux oiseaux se précipiter vers les côtes et les estuaires à la recherche d'eau libre et de sols dégelés, fuyant les froids rigoureux de l'intérieur : c'est l'occasion pour le naturaliste d'observer dans le havre un afflux inhabituel de canards siffleurs ou la présence surprenante d'un harle pie.

INVERTEBRES

La slikke et le schorre.

La slikke se caractérise par son énorme production biologique et par sa pauvreté spécifique dues aux conditions draconiennes qui y règnent : actions hydrodynamiques violentes, variations importantes de la température, de la salinité, de l'humidité. En l'absence de support stable, la faune est enfouie et en l'absence de végétation, elle est spécialisée dans la consommation de matières organiques en suspension (filtreurs), déposées sur le fond (détritivores) ou contenues dans le sédiment (limivores).

A la première catégorie, appartiennent quelques lamellibranches, *Scrobicularia plana*, le seul à s'accommoder des vases mal oxygénées du fond de l'estuaire et plus en aval, *Macoma baltica*, *Cardium edule*, la coque de Genêts, *Venerupis decussata*, la palourde ; à la seconde, un petit gastéropode *Hydrobia ulvae* ; à la troisième, les vers polychètes des genres *Arenicola* et *Nereis*, notamment *N. diversicolor*, connu par les pêcheurs sous le nom de "pelouse", associé au crustacé amphipode *Corophium volutator*.

Quand la mer se retire, plusieurs espèces marines se font piéger dans le réseau compliqué des chenaux du schorre : la crevette grise, *Crangon crangon* et le crabe vert *Carcinus maenas* qui semble adapté à ce séjour en eau saumâtre. D'autres espèces sont plus particulières aux vases du schorre, par exemple, le crustacé isopode *Sphaeroma hookeri* qui se distingue de ses congénères par les tubercules qui recouvrent entièrement son corps ou l'étrange *Paragnatha formica* dont les larves parasitent les poissons. Enfin, les lasses de mer abritent l'amphipode *Orchestia gammarellae* et de nombreux insectes, surtout des coléoptères.

Les dunes et les mielles.

Il ne peut être question ici de dresser l'inventaire des invertébrés de la dune. Le sujet est énorme et dépasse notre compétence. D'autre part, il est certain que cette microfaune n'est pas aussi déterminante dans l'écologie du milieu que la végétation sur laquelle nous nous sommes longuement arrêté. Aussi, bien qu'il existe des zocénoses caractéristiques, nous nous bornerons à décrire quelques espèces parmi les plus remarquables.

Comme les plantes, les petits animaux des dunes sont adaptés au milieu : ils sont nocturnes le plus souvent pour éviter l'insolation, fouisseurs pour beaucoup, enfin en l'absence d'une végétation exubérante, ils savent utiliser le moindre abri : feuille de panicaut, capsule de silène, tige creuse de graminée. Les uns, phytophages, se nourrissent de feuilles comme les criquets et les mollusques, de sève comme les punaises, les cicadelles ou les pucerons, de pollen et de nectar comme les papillons, les abeilles ou les syrphes ... Les autres comme les araignées, les fourmillons, les coccinelles, le perce-oreille sont carnivores. D'autres enfin, ténébrions, cloportes, exploitent les déchets végétaux ou animaux.

* Mollusques : quelques gastéropodes sont très abondants comme l'escargot des dunes *Theba pisana* qui s'amasse sur les plantes, ou la cochlicelle *Cochlicella acuta*.

* Arthropodes : parmi les crustacés, il convient évidemment de mentionner la "puce de mer" ou *Talitrus saltator* bien connue des baigneurs, très abondante dans la laisse de mer. Si l'inventaire des myriapodes et des arachnides reste à faire, le groupe des insectes est assez bien connu grâce notamment à l'excellente étude de CHEVIN. On peut extraire de ces très savantes listes entomologiques quelques espèces remarquables par leur aspect ou leurs mœurs : le thysanoure *Petrobius maritimus* qui recherche la fraîcheur ombragée des pierres ou des épaves, le criquet aux ailes bleues *Cedipoda*

cærulescens, les guêpes fousseuses du genre *Ammophila* qui sont capables d'hiberner, le diptère *Philonicus albiceps*, grosse mouche rapace qui capture le petit coléoptère *Psyllodes marida* infodé au cakile, divers hémiptères parmi lesquels des ciccadelles dont les larves se protègent dans une poche d'écume appelée "crachat de coucou" notamment sur le panicaut, enfin la punaise *Eurydema herbacea*.

Mais les insectes les plus abondants dans la dune sont les coléoptères : le plus connu est sans doute *Timarcha normanna* dont la présence est liée au gaillet jaune, mais il faut mentionner les cicindèles, rapides caraboidés de la plage, le gros charançon *Otiorynchus atroapterus*, le silphe *Ablattaria lævigata* prédateur de l'escargot des dunes, *Philopodon plagiaton* qui vit au pied des oyats, enfin le ver luisant *Lampyrus noctiluca*, gros prédateur d'escargots, dont les mâles volent le soir à la recherche des lumineuses femelles !

Parmi les papillons, on remarquera les zygènes aux ailes noires et rouges (*Zygaena filipendulæ*) ou de petites lycanidés aux ailes bleues comme *Polyommatus icarus* (distinguer les mâles bleus et les femelles brunes sur le dessus). Au printemps, le promeneur sera peut-être intrigué par les amas de chenilles de *Melitæa cinxia* qui se nourrissent sur les plantains, les épervières et les centaures.

Pour clore ce rapide survol des insectes, il faut signaler l'étonnant mouvement migratoire de libellules que l'on peut observer à la fin de l'été à la Pointe d'Agon. Par beau temps et vent du sud, les *Sympetrum striolatum* traversent l'estuaire par milliers, isolément ou en "tandem", accompagnés par d'autres espèces de libellules et de rares papillons diurnes. C'est un spectacle inattendu que cette migration sans retour qui mériterait une étude.

LES POISSONS.

En raison du marnage important, le Havre de Regnéville est le théâtre d'un affrontement et d'un mélange intenses des eaux marines et fluviales : ce phénomène entraîne des fluctuations de température et de salinité qui exigent, des organismes vivants et notamment des poissons, une grande faculté d'adaptation. En contrepartie, il est à l'origine d'une abondante productivité que les rares espèces présentes utilisent au maximum. Leurs populations sont alors considérables. Nous pouvons diviser les poissons fréquentant l'estuaire en quatre catégories :

- * les endémiques, qui passent l'essentiel de leur cycle biologique en estuaire ;
- * les thalassotoques vivant en eau douce mais

pendant en mer ;

- * les potamotoques vivant en mer mais se reproduisant en eau douce ;
- * les marins utilisant l'estuaire comme nurserie ou comme lieu d'alimentation. Cette dernière catégorie englobe la majorité des espèces.

Les endémiques.

Peu de poissons sont des habitants exclusifs des eaux saumâtres ; néanmoins, bien qu'on puisse les rencontrer aussi bien en eau douce qu'en mer, le flet et l'épinoche passent la majeure partie de leur existence en estuaire.

L'épinoche (*Gasterosteus aculeatus*), petit poisson d'une dizaine de cm, n'est guère pêchée si ce n'est par quelques aquariophiles. Nous connaissons sa présence par l'analyse de contenus stomacaux de grands cormorans.

Le flet commun (*Platichthys flesus*), appelé localement "fonde" ou "fondre", est beaucoup plus connu des riverains. Ce poisson plat souvent confondu avec la plie est très abondant dans l'estuaire et présent toute l'année. En été, il remonte volontiers la rivière tandis qu'en hiver, certains paraissent gagner des fonds marins d'une vingtaine de mètres, là où les eaux sont moins froides. Le flet peut atteindre 50 cm et se nourrit de coques, de moules, de tellines, de lançons et de petits crustacés. Il est activement recherché par les grands cormorans et par les hommes qui le pêchent soit au "pieu", soit à la ligne, soit au filet dérivant.

Les thalassotoques.

A notre connaissance, seule l'anguille (*Anguilla anguilla*) en fait partie. Elle n'est pas exploitée systématiquement dans l'estuaire.

Les potamotoques.

Le Havre de Regnéville est pour eux essentiellement un lieu de passage. Nous possédons peu de renseignements sur ces espèces. Les captures d'aloses au filet dérivant nous indiquent simplement quelques périodes de fréquentation, le plus souvent à l'automne, en général par mauvais temps ; l'espèce la moins rare est l'alose finte ou feinte (*Alosa fallax*), l'alose vraie (*Alosa alosa*) remontant plutôt les grands fleuves. Mais des déterminations plus fines restent à effectuer.

Le saumon (*Salmo salar*) était jadis fort abondant dans les cours d'eau tributaires de la Manche. Dans la Sienne, il faisait l'objet d'une importante exploitation économique et une pêcherie s'est maintenue pendant des

siècles au Pont Neuf ! De nos jours, les seules rivières à saumon sont la Sée et la Sélune ; la Sienne ne se signale que par quelques captures occasionnelles : deux ou trois prises par an de mai à septembre au filet dérivant. Un peu moins rares et plus tardives (jusqu'en novembre) sont les truites de mer (*S. trutta*). Ces espèces rebutées par la pollution des eaux trouvent de moins en moins de lieux propices au frai ! Nous ignorons tout de l'éperlan (*Osmerus eperlanus*), petit salmonidé auquel l'estuaire pourrait fort bien convenir.

Quant aux lamproies, les très rares captures de ces étranges poissons primitifs sans mâchoires n'ont pas eu lieu à l'intérieur de l'estuaire. Par ailleurs, aucune détermination rigoureuse n'a été effectuée et la fréquence relative de *Petromyzon marinus* et de *P. fluviatilis* nous est, pour le moment, inconnue.

Les marins.

Ils fréquentent le havre à des degrés divers. L'aspect de nurserie pour quelques espèces nous paraît primordial ; une masse importante de jeunes poissons effectue sa croissance dans cette zone à haute productivité nutritive. D'autres espèces comme les mulets fréquentent assidûment l'estuaire à l'âge adulte, des pélagiques pénètrent également au gré des marées, enfin un certain nombre de petites espèces ont encore un statut imprécis.

Espèce côtière, grégaire, le bar (*Dicentrarchus labrax*) se trouve également en eau saumâtre. Les bancs de jeunes poissons n'atteignant pas la taille commercialisable de 32 cm se rencontrent principalement en été et en automne. De même, le merlan (*Merlangius merlangus*), peu commun à l'âge adulte sur la côte, est abondant à la fin de l'été à la sortie du havre : il s'agit alors d'immatures d'un an.

Le site sert aussi de nurseries à plusieurs poissons plats : la plie (*Fleuronectes platessa*), espèce benthique vivant de préférence sur le sable mais également sur la vase et le gravier, vit à la côte au cours de ses premières années, pénétrant dans l'estuaire jusqu'aux eaux saumâtres ; elle y est moins commune que le flet avec lequel on la confond parfois. La barbue (*Scophthalmus rhombus*), espèce benthique des fonds sableux pénètre assez peu en eau saumâtre mais elle est fréquente à la sortie du havre, devant Montmartin et Hauteville. Il s'agit la plupart du temps de jeunes individus. La sole (*Solea vulgaris*), espèce benthique préférant les fonds meubles de sable fin ou vaseux, supporte les eaux à faible salinité en particulier au cours de ses deux premières années. L'estuaire à sa sortie est un lieu privilégié pour les soles immatures.

D'avril à octobre, trois espèces de mulets fréquentent le havre en abondance : le mulot porc (*Liza ramada*) et le mulot lippu (*Chelon labrosus*) pénètrent profondément dans l'estuaire, effectuant des "migrations" journalières avec les marées. On peut les rencontrer par bancs de plusieurs tonnes ; il n'est pas rare de les voir sauter hors de l'eau quand la mer est calme. En été et en automne, ce sont eux que les grands dauphins viennent chasser, parfois dans deux ou trois mètres d'eau ! Plus côtier mais moins estuarien, le mulot doré (*Liza aurata*) est plus petit et bien caractérisé par la tache dorée qu'il porte sur l'opercule. Il ne supporte pas une salinité inférieure à 24 g/l alors que les deux espèces précédentes ont un seuil de tolérance de 10g/l. Les mulets sont, avec les flets et les plies, les poissons les plus communs de l'estuaire : à la belle saison, on les pêche activement à la ligne et au filet de dérive.

Trois poissons pélagiques se rencontrent régulièrement à l'entrée et même parfois à l'intérieur du havre : ce sont le maquereau (*Scomber scombrus*), le chinchard (*Trachurus trachurus*), appelé localement "carré" et l'orpie (*Helone helone*). En été, ces trois espèces sont capturées occasionnellement dans l'estuaire.

On regroupe bien souvent divers petits poissons sous le nom général de menuise, capelan, harenguelle ... Il s'agit essentiellement de dupéidés ; s'ils passent au travers des mailles des filets, ils se font en revanche piéger dans le goulet des pêcheries. Il s'agit notamment du sprat (*Sprattus sprattus*), dont nous savons peu de chose et de l'anchois (*Engraulis encrasicolus*), probablement assez commun mais que nous ne connaissons que par trois captures de mai à septembre. Ne dépassant pas les 15 cm, le prêtre (*Atherina presbyter*) n'est guère mieux repéré et nous n'avons pas la preuve de sa présence.

Très appréciée, l'équille (*Ammodytes tobianus*), nommée ici lançon, est par contre bien connue mais les renseignements concernant sa présence dans l'estuaire sont fragmentaires. Enfin, la détermination des gobies et des blennies reste entièrement à faire ; ces petits poissons côtiers comptent une multitude d'espèces !

Globalement, l'établissement d'une liste exhaustive est loin d'être réalisé : une étude plus approfondie basée notamment sur l'examen des espèces capturées par les pêcheurs à pied et professionnels (filets de dérive, pêcheries) apporterait certainement de fructueux résultats.

D'ores et déjà, on peut mettre en avant l'intérêt

écologique de l'estuaire pour son rôle irremplaçable d'"usine biologique". Parmi les poissons utilisant cette nurserie, il faut souligner l'importance économique de plusieurs espèces : bar, sole, plie, mulets ... La protection du milieu marin ne peut se concevoir sans la conservation des zones littorales. Elle va de pair avec le maintien de la propreté des rivières.

LES AMPHIBIENS.

La rareté des dépressions humides rend leur présence très discrète, mais une étude systématique des mares qui environnent le Mont-Morel réserverait peut-être quelques surprises. En attendant mieux, on ne peut guère citer avec certitude que la grenouille verte (*Rana esculenta*), que l'on entend chanter dès la fin mars, les soirs sans vent, et le crapaud commun (*Bufo bufo*), moins exigeant dans son habitat que les autres amphibiens. Tout reste à faire donc, notamment la recherche des tritons et la détermination des grenouilles rousses signalées dans les prairies humides qui bordent la Rue d'Agon.

LES REPTILES.

Comme le crapaud chez les amphibiens, l'orvet (*Anguis fragilis*) est un lézard répandu dans des milieux divers même secs pour peu qu'il trouve un tas de bois ou une vieille souche pour s'abriter. Nous avons eu l'occasion de déterminer également le lézard vivipare (*Lacerta vivipara*) sur de vieux murets de pierre et une enquête plus approfondie permettrait sûrement de découvrir le lézard des murailles.

Deux serpents ont été repérés sur le site : la couleuvre à collier (*Natrix natrix*) et, plus rare, la vipère péliade (*Vipera berus*) dont l'unique station connue, la Mare de la Commune, pourrait bien disparaître en raison des récents aménagements effectués par la municipalité.

LES OISEAUX.

A cause de leurs mœurs généralement diurnes, de leur taille respectable et des milieux qu'ils fréquentent, les oiseaux sont plus faciles à observer que les autres animaux. Ils sont donc mieux connus du naturaliste amateur et même du grand public qui, toutefois, n'en soupçonne pas la variété. Là encore, le littoral et principalement les estuaires sont des zones privilégiées : zone de contact entre la mer, la rivière et le bocage, les havres abritent une riche avifaune. Les oiseaux y trouvent les espaces nécessaires à leur sécurité et surtout la nourriture : limicoles, piscivores, insectivores, granivores, rapaces, chacun y trouve son compte. Au moins 160 espèces ont été observées dans le havre et ses abords.

Le havre de Regnéville est, à la fois, une zone de :

- * reproduction,
- * estivage,
- * escale migratoire,
- * hivernage.

Les oiseaux d'eau.

Le havre de Regnéville est avant tout un site utilisé par les oiseaux d'eau comme reposoir et comme zone de nourrissage. La totalité des limicoles et une partie des anatidés se nourrissent à marée basse tandis que d'autres pêchent à pleine mer et surtout dans les ruets à fort courant au moment du flux et du reflux. Les bancs de sable qui émergent au cours de la marée jouent un rôle primordial de reposoir. L'estuaire se remplit d'oiseaux environ trois heures après la basse mer et se vide environ trois heures après la haute mer.

* Plongeurs.

Nicheurs nordiques, les plongeurs sont, chez nous, des hivernants stricts. D'octobre à mai en gros, trois peuvent être observés : le plongeur arctique (*Gavia arctica*), le plongeur catmarin au bec retroussé (*Gavia stellata*), et beaucoup plus rarement le plongeur imbrin (*Gavia immer*). On les voit pêcher dans les vagues à marée haute, isolés ou en petites compagnies de quelques uns, le long de la Pointe d'Agon. Il est rare qu'ils pénètrent dans l'estuaire.

* Grèbes.

Rare nicheur sur les eaux douces de notre département, le grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) est surtout un hivernant sur la côte. Il est alors très régulier dans l'estuaire où ses effectifs dépassent la dizaine. En février, on peut assister certaines années à des remontées plus importantes et l'on découvre avec ravissement les premiers plumages nuptiaux.

Les autres grèbes sont moins fréquents : ce sont, très rare, le grèbe jougris (*Podiceps griseigena*), l'esclavon (*Podiceps auritus*) peu commun mais régulier en hiver, le grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*) qui ne pénètre guère dans le havre et le petit castagneux (*Tachybaptus rufficollis*), nicheur d'eau douce que l'on voit plonger l'hiver dans le fond de l'estuaire ou au ponton de Regnéville.

* Cormorans.

Si le cormoran huppé (*Phalacrocorax aristotelis*) est rarement observé dans le havre, en revanche, le grand

cormoran (*Phalacrocorax carbo*) fait partie intégrante de son avifaune. Cette espèce utilise l'estuaire comme reposoir à pleine mer et comme zone de pêche dans les chenaux de la Sienne, remontant même au-delà d'Heugueville. Ses proies vont de l'épinoche aux pilles dont certaines peuvent dépasser 500 g. L'effectif tourne autour de 15 oiseaux d'octobre à mai ; à partir du mois de juin, les grands cormorans migrateurs viennent grossir cette population et utilisent le site comme escale migratoire non négligeable : 16 oiseaux le 15.06, 29 le 23.07 et 60 le 4.08.82.

* Cygnes, oies, tadornes.

Cygnes et oies sont très rares sur le site : on ne peut guère citer que la présence d'un cygne tuberculé (*Cygnus olor*) dans le marais d'Heugueville en mai 1981 et le séjour épisodique d'oies rieuses (*Anser albifrons*) sur les herbues d'Urville à l'occasion de coups de froid. Même statut pour la bernache nonnette (*Branta leucopsis*) aperçue une ou deux fois en compagnie de ses congénères sur les prés salés de la rive droite.

Autrement significatif est l'hivernage très régulier de la bernache cravant (*Branta bernicla*) : les premiers oiseaux arrivent à la fin de septembre ou au début d'octobre. Le maximum quantitatif est généralement atteint en février. Indépendamment des variations annuelles, les effectifs paraissent avoir augmenté depuis une décennie, évolution à mettre en parallèle avec la remontée de l'espèce au niveau national (près de 100000 oiseaux dénombrés en novembre 1988), tendance favorisée par la protection légale de l'espèce : 200 à 250 bernaches fréquentaient le site au début des années 80, 300 à 550 à la fin de la même décennie. Notre estuaire est le deuxième site d'accueil en Normandie après la Baie du Mont-Saint-Michel ! Il a de plus le privilège de recevoir très régulièrement un important contingent de bernaches à ventre pâle (*B. b. hrota*), sous-espèce groenlandaise et nord-américaine : cet hivernage d'au moins 250 oiseaux est unique en France ! Les bernaches broutent sur les herbues des deux rives, notamment rive gauche sous Urville ; elles affectionnent également les bancs à entéromorphes à la sortie du havre. Leur observation est facile et spectaculaire pour peu que l'on dispose d'une bonne paire de jumelles. Les bernaches nous quittent en avril mais quelques oiseaux sont encore vus en mai et en juin et un petit estivage est détecté çà et là sur nos côtes.

Le tadome de Belon (*Tadorna tadorna*) utilise le site toute l'année ; protégé également, il est à la fois un hivernant, un nicheur et un estivant. Les effectifs d'hiver sont en général de quelques dizaines et peuvent dépasser la cinquantaine. Quelques couples nichent chaque année dans les milles avec

beaucoup de discrétion. La nidification de cette espèce est une des richesses de la côte ouest du Cotentin. Même si le tadome peut nicher dans des lieux plus dérangés, il est certain que le maintien de sites sauvages non urbanisés ne peut que lui être bénéfique : protégeons ce magnifique canard, gardons lui des morceaux de dunes vierges où il trouvera les terriers de lapin et les fourrés nécessaires à sa reproduction ! A partir de juillet, les adultes disparaissent et ne restent sur le site que des immatures au plumage terne.

* Canards de surface.

Ce sont principalement des hivernants. Tous sont, dans une très large proportion, végétariens et les petits invertébrés des vases ne sont pour eux qu'un appoint alimentaire. C'est donc sur le schorre qu'on a les meilleures chances de les observer mais ils peuvent brouter les algues vertes sur les bancs, qu'ils utilisent surtout comme reposoir. Le pillet (*Anas acuta*) et le souchet (*Anas clypeata*) sont assez rares, le colvert (*Anas platyrhynchos*) et la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) plus réguliers. Seul le siffleur (*Anas penelope*) peut former de gros effectifs, toujours lors des coups de froid, ainsi 420 à la mi-janvier 1985.

* Canards plongeurs.

Trois espèces méritent un commentaire :

Le harle huppé (*Mergus serrator*) est un hivernant strictement marin et estuarien ; il arrive en octobre-novembre et disparaît en mai. Les effectifs vont de 10 à 25 individus. Piscivore, le harle pêche en plongée dans les ruets et les chenaux de la Sienne à marée montante et descendante, souvent en groupe et dans les secteurs les moins dérangés. Le spectacle des parades nuptiales de ces canards hauts en couleur, de mars à mai, s'inscrit parmi les richesses de la baie !

L'eider à duvet (*Somateria mollissima*) et la macreuse noire (*Melanitta nigra*) sont des canards marins fréquentant moins l'intérieur de l'estuaire que la portion de côte longeant à l'ouest la Pointe d'Agon. C'est sur la mer, même grosse, qu'on les aperçoit le plus souvent mais ils se reposent aussi sur les bancs de sable à la sortie du havre. Les proies favorites de ces carnivores éclectiques sont les moules et l'établissement depuis plusieurs décennies d'un vaste secteur mytilicole n'est sans doute pas sans rapport avec l'augmentation de leur contingent hivernal ! Les deux espèces cohabitent volontiers. Les oiseaux sont très nombreux en hiver : il y a des centaines d'eiders, peut-être plus de 1000 certaines années et, à titre d'exemple, on dénombrait 1050 macreuses le 12.01.1980 ! Le site est sans doute trop

fréquenté pour permettre aux eiders de nicher et, à la belle saison, les magnifiques mâles adultes nous quittent. L'estivage des deux espèces est cependant régulier, quoique mal connu. Les autres canards plongeurs n'apparaissent dans l'estuaire qu'accidentellement : le moins rare est le garrot à œil d'or (*Bucephala clangula*) hivernant, mais en petit nombre : presque toujours un ou deux ; la macreuse brune (*Melanitta fusca*) est exceptionnelle de ce côté du Cotentin et les observations rarissimes de harle piette (*Mergus albellus*), harle bièvre (*Mergus merganser*) et harle de Miquelon (*Clangula hyemalis*), novembre 1976 et 19.11.1981 — sont souvent liées aux coups de froid.

* Limicoles.

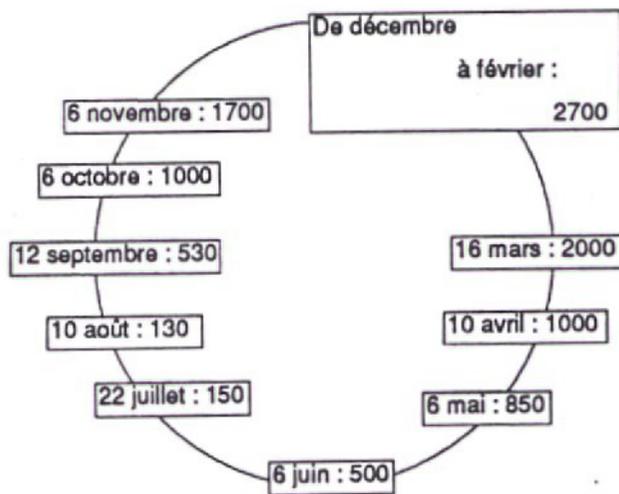
Grands voyageurs profondément attachés aux milieux aquatiques, les limicoles sont les principaux utilisateurs du Havre de Regnéville. En toute saison, mais surtout au printemps et à la fin de l'été, ils animent le site de leurs mouvements incessants rythmés par la marée, de leurs appels flûtés, de leurs silhouettes et plumages variés. Ce sont les consommateurs privilégiés de la sikkte, spécialisés selon que leur bec est long (scolopacides) ou court (charadriides) : parmi les espèces du havre, seuls l'huitrier pie et le tournepiere à collier sont capables d'ouvrir les moules bivalves ; d'autres picorent à vue, d'autres enfin sondent la vase avec leur bec. Certains, comme les courlis, les vanneaux, exploitent aussi les pelouses ou d'autres, comme les tournepierres et les bécasseaux maubèches, les laissees de mer où ils capturent des insectes.

26 espèces au minimum ont été observées dans le havre, une seule s'y reproduit et 14 sont contactées essentiellement aux passages prénuptial et postnuptial ; les autres hivernent.

Le gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*) est le seul limicole nicheur de notre havre. Il faut savoir que la France accueille un millier de couples et que le dixième de ce petit effectif se reproduit dans notre département, principalement sur les plages et les estuaires de la côte ouest. Comparés à d'autres, ces rivages, en dehors des jours fériés, ne sont pas trop dérangés à l'époque de la nidification. Néanmoins comme pour le tadome et plus encore en raison des emplacements très vulnérables des nids, le développement touristique du littoral représente un grave péril pour l'espèce. C'est presque miraculeux qu'elle parvienne encore à nicher à la Pointe d'Agon : il n'est pas rare de remarquer la trace d'une moto ou l'empreinte d'un chien à quelques centimètres de la petite cuvette où reposent les trois

œufs introuvables pour un œil non exercé ! Pour des raisons similaires, l'espèce a disparu de Grande-Bretagne. Dans le havre de Regnéville, toute surcharge humaine entraînera la raréfaction de l'espèce et à moyen terme sa disparition. Si les couples nicheurs se comptent sur les doigts de la main, en revanche les migrateurs peuvent être plusieurs dizaines : 118 le 12.08.83, ce qui est exceptionnel en Normandie ! En hiver, le gravelot à collier interrompu est rare ou absent.

Tous les visiteurs du havre de Regnéville connaissent l'hultrier-pie (*Hæmatopus ostralegus*) : son plumage contrasté, son bec rouge, ses cris stridents ne passent pas inaperçus, d'autant que 2000 environ passent ici l'hiver ! L'estuaire est le deuxième site d'hivernage normand après la Baie du Mont-Saint-Michel. Les allées et venues, deux fois par jour, entre les principaux reposoirs et l'estran de basse mer sont un spectacle peu banal. En grande marée, les bancs sont recouverts et les "piles de mer" peuvent voler une heure durant pour échapper aux fusils qui les guettent. A partir de février, les effectifs diminuent jusqu'en juillet-août, période de l'estivage de quelques 100 à 200 immatures. Voici un exemple de cycle annuel :



Pour l'hivernage du pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*), notre département a une importance internationale. Après la Baie du Mont-Saint-Michel et la Baie des Veys, c'est notre havre qui en abrite le plus : à la mi-janvier 1989, nous en avons dénombré 381 ! Bien connue des chasseurs, l'espèce est moins remarquée des promeneurs. Au printemps, les derniers passent encore début juin pour

regagner leur Sibérie natale ; il n'est pas rare alors de braquer ses jumelles sur un oiseau en plumage nuptial.

L'hivernage du courlis cendré (*Numenius arquata*) est très stable : chaque année, ce sont 100 à 200 oiseaux qui séjournent de septembre à mars. Lors de coups de froid ou à l'occasion de remontées, des rassemblements imprévisibles sont parfois observés, ainsi 800 le 2.02.85.

Pour la barge rousse (*Limosa lapponica*) le havre est encore un site d'importance régionale et même nationale avec 200 à 300 hivernants de septembre à mai. Le promeneur s'efforcera de ne pas confondre les courlis au long bec arqué et les barges au bec droit ou légèrement relevé. Par ailleurs, les barges sont peu loquaces alors que les courlis font entendre un sifflet dissyllabique très particulier. Les deux espèces fréquentent les mêmes milieux et forment souvent des vols mixtes.

Petit limicole très répandu, le bécasseau variable (*Calidris alpina*) est noté tous les mois de l'année : ses effectifs doivent approcher le millier en hiver. Au passage pré-nuptial, les migrateurs se mêlent aux hivernants. A la fin du printemps, les oiseaux sont de plus en plus clairsemés. Le mouvement de retour s'amorce dès le mois de juillet. Comme pour la barge rousse ou le pluvier argenté, c'est un plaisir d'observer au passage les spectaculaires plumages nuptiaux et les divers plumages de transition.

Le tournepierre (*Arenaria interpres*) n'est jamais abondant, ni en hiver, ni en été, avec typiquement une dizaine d'oiseaux, parfois plus lors des migrations : 44 le 19.04.86. Comme il explore volontiers les lasses de mer, c'est sur le grand banc du sud ou sur la plage qui borde la Pointe d'Agon qu'on a le plus de chance de le rencontrer ; sa familiarité, son habitude de retourner les coquillages et les pierres quand il cherche sa nourriture, ses pattes orange, son plumage barloté en font une espèce assez repérable.

D'autres limicoles hivernent occasionnellement : le vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), qui se réfugie lors de coups de froid mais n'hiverné pas en année normale, le pluvier doré (*Pluvialis apricaria*), limicole plus continental faisant des apparitions dans l'estuaire, la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) et très rarement la bécassine sourde (*Lymnocyrtus minimus*) — une le 10.01.1980 — en bordure du schorre ou dans les prairies humides du fond de l'estuaire ; enfin, lors de coups de froid exceptionnels, comme en janvier 1985, les bécasses (*Scolopax rusticola*), affamées par le gel qui les prive de leurs proies habituelles, peuvent se réfugier sur la côte.

La migration pré-nuptiale au printemps et la migration post-nuptiale de juillet à octobre sont pour l'ornithologue des périodes très excitantes pendant lesquelles il a des chances d'observer des espèces rares. Le passage de certains oiseaux s'étend sur plusieurs mois et obéit à des rythmes remarquablement réguliers. Parmi ces espèces, certaines ont une population hivernante mais c'est au passage qu'elles sont les plus abondantes et c'est donc essentiellement comme escale migratoire qu'elles utilisent l'estuaire.

Proche parent du gravelot à collier interrompu, le grand gravelot (*Charadrius hiaticula*) se reconnaît à sa corpulence, ses pattes jaune orange, son bec plus fort, son "collier" complet et large. Quelques dizaines seulement d'oiseaux hivernent alors que la migration réunit sur les bancs et les vasières des centaines de gravelots d'avril à juin (573 le 16.05.1981) et d'août à septembre (460 le 20.08.1982) : c'est l'un des oiseaux les plus représentatifs du site.

Le statut du bécasseau sanderling (*Calidris alba*) est très identique, à cette différence près que le sanderling utilise peu l'intérieur de l'estuaire, se cantonnant surtout à la Pointe d'Agon et sur l'estran de basse-mer. L'hivernage (quelques oiseaux) est discret mais le passage est l'un des plus importants connus en Normandie : 188 le 12.08.1983 !

L'hivernage du chevalier gambette (*Tringa totanus*), beau chevalier à pattes rouges, concerne quelques individus bien repérés grâce à leur triple sifflet. La migration peut en réunir plusieurs dizaines : 60 le 5.09.1988 !

D'autres limicoles sont contactés uniquement aux migrations, très régulièrement comme le courlis corlieu (*Numenius phaeopus*) dont le hennissement bruyant retentit invariablement en avril au moment de la remontée, le chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*), aux pattes vertes, le charmant chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*) qui hoche la queue comme une bergeronnette, le bécasseau maubèche (*Calidris canutus*) ou le bécasseau minute (*C. minuta*), plus rarement le bécasseau cocorli (*C. ferruginea*), le combattant (*Philomachus pugnax*) ou la gracieuse avocette (*Recurvirostra avosetta*), enfin accidentellement le chevalier arlequin (*Tringa erythropus*) — un le 18.04.1980 —, le pluvier guignard (*Eudromias morinellus*) — un le 16.05.1973 — ou l'échasse (*Himantopus himantopus*) — une le 30.07.1959 à Coutainville.

* Grands échassiers et gruiformes.

Espèce protégée en augmentation, le héron cendré (*Ardea cinerea*) peut être observé toute l'année mais on le

remarque particulièrement en août-septembre au moment de sa migration. Les effectifs dépassent parfois la dizaine. Les hérons pêchent dans le marais de Tourville, dans la courbe de la Sienne ou dans les chenaux du schorre de la rive droite plus en aval. Il en reste toujours quelques uns en hiver.

Les autres hérons sont rares : l'ajrette garzette (*Egretta garzetta*) fait des escales de plus en plus fréquentes, relevant davantage de l'erratisme que d'une migration régulière : deux le 12.06.1988 à Regnéville. Le butor étoilé (*Botaurus stellaris*) a des mœurs crépusculaires et nocturnes qui rendent son repérage très difficile. On peut le contacter lors des grands froids quand la faim l'oblige à sortir de sa cachette ou lorsqu'il est dérangé.

L'estuaire est une escale régulière lors de la migration postnuptiale des spatules d'origine hollandaise (*Platalea leucorodia*) — neuf le 21.09.1983. Ces oiseaux affectionnent particulièrement la boucle située entre le Mondin, rive gauche, et le Mont-Morel rive droite, sans doute en raison de la grande quiétude de ce lieu.

Les autres observations de grands échassiers sont accidentelles : elles n'en témoignent pas moins de la grande valeur du site comme escale pour les planeurs au long cours :

14.02.1981 : un flamant du Chili (*Phaenicopterus chilensis*) posé à la Pointe de Regnéville ;

18.09.1987 : une cigogne noire (*Ciconia nigra*) en migration active vers le sud.

A part la poule d'eau (*Gallinula chloropus*), peu exigeante, qui niche dans les prairies humides du Mont-Morel, les gruliformes sont rares. Ainsi, ce râle d'eau (*Rallus aquaticus*), approché à quelques mètres sur un talus ensoleillé en plein coup de froid, le 14.01.1985. Les foulques (*Fulica atra*), quant à elles, utilisent l'estuaire et le littoral en période de grand froid et, plus communément, les herbues de l'intérieur : 200 le 04.02.1985 sous Urville en compagnie de tadornes, de siffleurs et de bernaches.

Le cas des grues (*Grus grus*) est particulier : accidentelles jusqu'alors dans le ciel de l'ouest de la Normandie, elles ont été détournées de leur voie migratoire habituelle par une forte tempête de sud-est en novembre 1982 et ont fait une apparition historique sur le site du 6 au 8 novembre : les groupes allaient de quelques unes à plus de cent. Plusieurs grues se sont posées mais la plupart volaient dans des directions variées, indiquant bien

leur désarroi. Depuis ce passage mémorable, la migration de grues au-dessus de notre littoral a de nouveau été observée le 2.12.1987.

* Mouettes, sternes et labbes.

Mal connus du public, les labbes ou stercoraires sont des oiseaux très marins nichant principalement dans les régions arctiques. Ils harcèlent constamment les mouettes et les sternes pour leur subtiliser leur proie. Une seule espèce fréquente régulièrement l'entrée de l'estuaire : le labbe parasite (*Stercorarius parasiticus*) apparaît typiquement en août-septembre ; les observations concernent le plus souvent un seul oiseau. Le grand labbe (*Stercorarius skua*) est exceptionnel.

Les mouettes et les goélands sont très abondants toute l'année et de ce fait difficiles à recenser. C'est en hiver que les dortoirs sont les plus importants. On peut risquer les estimations suivantes pour le 15.01.1984 :

20000	mouettes rieuses (<i>Larus ridibundus</i>) ;
2000	goélands argentés (<i>L. argentatus</i>) ;
1500	goélands cendrés (<i>L. canus</i>) ;
10	goélands marins (<i>L. marinus</i>).

Ces valeurs sont évidemment sujettes à d'importantes fluctuations mais elles donnent un ordre de grandeur. Aucun de ces laridés n'est nicheur sur le site mais la proximité des Iles Chauses où se reproduisent 2500 couples de goélands argentés, 250 couples de goélands marins et une centaine de couples de goélands bruns, l'estivage d'oiseaux immatures des autres espèces, les activités humaines côtières (pêche, aquaculture, marchés, déchets de toutes sortes, ...) dont les laridés profitent largement font que les cris des "mauves" retentissent en toutes saisons.

D'autres laridés sont observables : le goéland brun (*Larus fuscus*) rare en hiver, la mouette pygmée (*L. minutus*) au printemps et surtout en automne, abondante en mer et pénétrant à l'occasion dans l'estuaire, la mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*) au passage et après les tempêtes, dont l'échouage massif en février 1984 est resté dans les mémoires des ornithologues, beaucoup plus rarement la mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*) et le goéland à pattes jaunes (*L. cachinnans*) vu notamment le 19.06.1980 et le 14.09.1986.

A cause de leurs plongées spectaculaires et de

la longue durée de leur migration, les sternes sont relativement familières au public. Peu sans doute font la différence entre la sterne caugek (*Sterna sandvicensis*), la plus abondante ici, la sterne pierregarin (*S. hirundo*) au bec et pattes rouges, difficile à distinguer de la sterne arctique (*S. paradisea*) et la sterne naine (*S. albifrons*) au bec jaune et front blanc qui pêche volontiers dans les ruets de l'estuaire au moment où le courant y est le plus rapide. Au passage également, on peut voir la guifette noire (*Chlydonias niger*) aux mœurs similaires.

* Alcidés.

Souvent victimes des pollutions pétrolières, les alcidés s'échouent sur nos côtes. On fait alors de sinistres dénombrements de pingouins, guillemots, macareux et mergules. Heureusement, on peut aussi observer des alcidés vivants et sains notamment lors de la remontée printanière, de préférence en mer mais aussi à la côte et à l'entrée de l'estuaire : les deux espèces couramment signalées sont le pingouin torda (*Alca torda*) et le guillemot de Troil (*Uria aalge*).

Les passereaux et divers.

D'une manière beaucoup moins caractéristique que la flore, l'avifaune terrestre est cependant originale. Beaucoup d'espèces trouvent sur le littoral un certain nombre d'avantages : la douceur hivernale car plusieurs passereaux hivernent essentiellement sur la côte et l'utilisent comme refuge lors des grands froids, de grands espaces appréciés par les oiseaux "steppiques" tels les alouettes, pipits et bruants, des fourrés propices à la nidification pour la linotte, le traquet pâle, une certaine tranquillité, du moins en semaine, à laquelle sont sensibles la huppe ou le ramier, enfin une nourriture abondante prélevée dans des milieux variés : les hautes de mer pour les étourneaux, les pipits, les verdiers, les pelouses, les prairies pour les insectivores en transit comme les traquets motteux et les bergeronnettes et les herbues pour les granivores. Le site est utilisé par des nicheurs, des hivernants et des migrants.

* Nicheurs.

Nous nous limiterons aux oiseaux les plus typiques du site, nichant soit à terre, soit à faible hauteur dans les fourrés ou les talus.

Parmi les nicheurs au sol, l'aluette des champs (*Alauda arvensis*) est, par excellence, l'oiseau de milieu

ouvert. C'est sur le littoral qu'elle est la plus abondante, c'est ici que son chant si joyeux résonne la majeure partie de l'année, avec un maximum printanier. Elle niche sur la dune, les pelouses et en limite du schorre.

L'ornithologue débutant aura, sans doute, quelque difficulté à distinguer l'alouette et le pipit farlouse (*Anthus pratensis*), pourtant plus petit et plus fin. A la saison des nids, le chant en série répétée avec descente en parachute ne lui laissera plus aucun doute. Le pipit occupe les mêmes milieux que l'alouette mais la population nicheuse paraît moins importante.

Les bruants proyers (*Miliaria calandra*) sont à la fois moins nombreux et plus discrets. Leur chant, comparable à des perles que l'on laisserait tomber dans une soucoupe, est continuellement répété à l'époque de la nidification. Beaucoup plus que l'alouette et le pipit, les proyers nicheurs paraissent se limiter au littoral, du moins dans la Manche. Les couples recherchent davantage la proximité de haies et de buissons.

Le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), s'il n'est pas un exclusif des roselières, est cependant un oiseau des marais et des milieux humides au sens le plus large. Il niche sur le schorre, notamment à sa limite supérieure au Marais de Tourville.

Contrairement aux espèces précédentes, la bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) n'a pas de populations hivernantes : c'est un migrateur au long cours qui remonte aux premiers jours d'avril, en même temps que les hirondelles. Insectivore pour une large part, elle utilise les pelouses lors de sa migration mais s'y arrête aussi pour nicher en terrain ouvert, pour peu que la végétation soit assez haute pour cacher son nid. La sous-espèce *M.f. flavissima* est la seule à nicher à notre connaissance.

Le traquet pâtre (*Saxicola torquata*), à l'origine un oiseau des landes, recherche des milieux secs comprenant à la fois des taillis et une végétation rase : il est donc parfaitement à son aise à la Pointe d'Agon où il niche volontiers au pied des talus plantés. Une petite population hiverne sur la côte, profitant de la relative douceur du climat.

Parmi les oiseaux communs nichant de préférence à terre, on peut aussi mentionner le bruant jaune (*Emberiza citrinella*), le rougegorge (*Erithacus rubecula*), le pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*) et le pouillot fitis (*P. trochilus*).

Dans les fourrés, on trouvera le nid de la linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) qui, à l'origine, est un oiseau de la steppe buissonnante. Elle trouve sur le littoral les espaces ouverts ensoleillés et plantés de fourrés dont elle a besoin. A la Pointe d'Agon, c'est un nicheur très abondant et peu discret. Les fourrés d'ajonc sont particulièrement recherchés pour y construire un nid douillet assez mal caché qu'elle garnit de laine de mouton.

D'autres passereaux sont inféodés à ce type de milieu : l'ypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*) est repéré le plus souvent à son chant soutenu mais en réalité peu imitatif, à sa poitrine jaune et à son long bec. Beaucoup plus rare ici est la fauvette babillarde (*Sylvia curruca*), peu connue en dehors du littoral dans notre département. On trouvera aussi dans les fourrés des oiseaux communs tels que le troglodyte (*Troglodytes troglodytes*), l'accenteur (*Prunella modularis*), le merle noir (*Turdus merula*), la grive musicienne (*T. philomelos*), la fauvette des jardins (*Sylvia borin*), la fauvette à tête noire (*S. atricapilla*), la fauvette grisette (*S. communis*).

Passereau aux mœurs rapaces, la piegrèche écorcheur (*Lanius collurio*) a niché sur les marges du havre en 1980 à Coutainville et en 1985 à Tourville. Sur le site, nous l'avons observée sur les pentes du Mont-à-Regret le 8.06.1972.

La nidification de la huppe (*Upupa epops*) à la Pointe d'Agon nous paraît digne du plus haut intérêt : la huppe est l'un des oiseaux rares de Normandie. Elle se plaît dans les milieux ouverts et ensoleillés et, là encore, c'est sur le littoral qu'on a les meilleures chances de la rencontrer. Les quelques ruines et les rares bâtiments de la Pointe d'Agon peuvent lui offrir les cavités dont elle a besoin pour élever sa couvée. Insectivore, la huppe trouve ici de nombreux coléoptères, grillons, criquets, diptères ou chenilles ; rien d'étonnant à la voir nicher parmi les troupeaux de moutons ! Cet oiseau magnifique qui revient chaque année est l'une des richesses naturelles du havre et son maintien passe par une solide protection du site.

Le coucou (*Cuculus canorus*) fréquente une grande variété de milieux. S'il est chaque année bien présent sur le site, c'est sans doute parce qu'il parasite habituellement plusieurs passereaux très répandus dans les milieux : le pipit farlouse, l'accenteur, la bergeronnette printanière, le rougegorge, le troglodyte, la fauvette des jardins, la fauvette à tête noire, le bruant proyer. En

somme il n'a que l'embarras du choix !

Les fauvettes aquatiques ont quelques possibilités pour nicher dans le fond de l'estuaire, entre la roselière du Pont d'Agon et le Pont de la Roque. La rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) et le phragmite des joncs (*A. schoenobænus*) sont des nicheurs "probables". Repérées à leur chant très caractéristiques, la bouscarle (*Cettia cetti*) et la cisticole (*Cisticola juncidis*) ont fait l'objet de quelques observations : un chant de bouscarle le 13.05.1985 au Passous, trois cisticoles le 25.08.1984 au Pont d'Agon et un chanteur à Inceville le 30.08.1984. Ce sont des nicheurs "possibles" ou du moins occasionnels.

On peut enfin mentionner quelques oiseaux très communs utilisant les mielles, particulièrement les haies plantées : le bruant zizi (*Emberiza cirius*), la grive draine (*Turdus viscivorus*), le roitelet huppé (*Regulus regulus*), le gobemouche gris (*Muscicapa striata*), la mésange bleue (*Parus cæruleus*), la mésange charbonnière (*P. major*), le pinson (*Fringilla cœlebs*), le verdier (*Carduelis chloris*), le chardonnet (*C. carduelis*), le serin (*Serinus serinus*), la pie (*Pica pica*), la corneille noire (*Corvus corone*), le pigeon ramier (*Columba palumbus*) et la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*).

* Les hivernants.

Si, en période de grand froid, le littoral sert de refuge à beaucoup d'oiseaux fuyant vers l'ouest, il accueille aussi en saison normale plusieurs passereaux que l'on trouvera avec difficulté dans l'intérieur du bocage, plus ou moins selon la rigueur du hiver : ce sont le traquet pâtre, le rougequeue noir (*Phœnicurus ochruros*), la fauvette à tête noire, le pouillot véloce et le serin cini. Le pipit maritime (*Anthus spinoletta*), qui ne paraît pas nicher à la Pointe d'Agon, hiverne couramment. Il est alors plus abondant même le pipit farlouse dans l'estuaire et l'on compte souvent des bandes de plusieurs dizaines d'oiseaux : au moins 25 le 15.01.1989, plus de 50 le 29.11.1981... Les linottes enfin, présentes toute l'année, forment en hiver des troupes de plusieurs centaines d'oiseaux.

Parmi les hivernants stricts, on trouvera sans peine les grives mauvis (*Turdus iliacus*), les grives litomes (*T. pilaris*) et, presque chaque année, les pinsons du Nord (*Fringilla montifringilla*). D'autres passereaux en revanche sont beaucoup plus rares car ils n'hivernent guère que sur les côtes : le bruant des neiges (*Plectrophenax nivalis*) est un hôte très régulier à la Pointe d'Agon. Il fréquente

essentiellement la laisse de mer et la dune mobile. Les premiers oiseaux sont vus dès le début d'octobre, les derniers à la fin de mars. Les observations les plus fréquentes concernent un à trois individus mais les petites bandes ne sont pas rares : 10 le 11.01.1986 et 18 au maximum. Notre havre est l'un des principaux sites normands d'hivernage de cette espèce.

L'alouette haussecol (*Eremophila alpestris*) est accidentelle et n'a guère été observée depuis une dizaine d'années. L'observation de 15 à 20 oiseaux du 28.01.1970 fait figure de record. Le bruant lapon (*Calcarius lapponicus*) n'a été signalé que durant l'hiver 1981-82. Enfin, la seule donnée de piegrèche grise (*Lanius excubitor*) à la Pointe d'Agon date du 20.11.1971.

* Migrateurs et erratiques.

La pointe d'Agon est pour les migrateurs un point de repère et une importante escale où ils trouvent nourriture et repos. Le passage des martins-pêcheurs (*Alcedo atthis*) en août-septembre est un événement régulier : que l'on s'aventure à cette époque parmi les chenaux du schorre et l'on ne manquera pas de lever l'oiseau bleu ! Le martin pêcheur peut toutefois être observé toute l'année, notamment, l'hiver, le long des côtes basses. Les saisons froides successives semblaient l'avoir quelque peu décimé ; son retour, à l'occasion d'hivers doux, se confirme avec plusieurs données au cours de l'hiver 1988/89.

La migration des hirondelles est particulièrement remarquable le long des côtes. La Pointe d'Agon est alors un lieu d'observation stratégique : il faut voir en septembre les hirondelles de cheminée (*Hirundo rustica*) traverser le large estuaire par centaines, virevoltant au ras des bancs de sable sans pour autant modifier leur direction générale — cap au sud, les déplacements des bergeronnettes des ruisseaux (*Motacilla cinerea*), les concentrations de bergeronnettes grises sur la plage (*M. alba*) et surtout les troupes importantes de "printanières" en avril et l'arrière-saison sur les pelouses rases. Le traquet motteux (*Cenanthe cenanthe*) n'est pas seulement l'un de nos plus beaux passereaux, c'est aussi un oiseau de steppe rase qui, en Normandie, en l'absence de montagnes, ne fréquente guère que les côtes. Peu farouche, cet oiseau s'observe facilement sur la plage ou les pelouses au cours de sa migration. Son arrivée est très précoce, dès la mi-mars, et les derniers traquets nous quittent régulièrement après la Toussaint : un le 13.11.1983. Nous n'avons jamais pu prouver la nidification de l'espèce

sur le site et l'importante fréquentation humaine n'y est peut-être pas étrangère... La reproduction du traquet a pu aussi échapper à notre prospection.

Des espèces moins communes peuvent être notées au passage, posées dans une haie comme le rougequeue à front blanc (*Phaenicurus phaenicurus*), le 14.04.1984 et le 21.04.1989, ou dans un champ cultivé comme cette locustelle tachetée (*Locustella naevia*) le 20.04.1989 au Pont d'Agon. Enfin, certaines observations d'oiseaux inhabituels sur le site relèvent plutôt de l'erratisme que de la migration : c'est le cas de la fauvette pitchou (*Sylvia undata*) — le 13.12.1982 — ou du grand corbeau (*Corvus corax*) — deux le 18.01.1987.

Rapaces.

Les oiseaux rapaces sont, avec les mammifères carnivores, au sommet de la chaîne alimentaire. Ils sont pour la plupart les prédateurs des micromammifères ; certains cependant sont des chasseurs d'oiseaux (épervier, émerillon...) ou, plus modestement et jamais exclusivement, d'insectes et de petits invertébrés. Une seule espèce est véritablement locale, trois habitent les environs immédiats, trois sont des hivernants, les autres sont essentiellement contactés lors de leur migration. Espèce des milieux ouverts, le faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) est le rapace le plus commun sur le site et le seul nicheur "probable". En toute saison, il chasse les petits rongeurs et aussi les insectes.

Les autres rapaces locaux n'utilisent le site que comme terrain de chasse. Si la buse variable (*Buteo buteo*) y est assez rare, l'épervier (*Accipiter nisus*), en revanche, vient souvent chasser les bandes de passereaux, et l'effraie (*Tyto alba*) qui gîte dans les villages de pierre environnants (Rue d'Agon, Regnéville, Heugueville) chasse couramment dans les mielles.

Trois espèces se joignent aux sédentaires en hiver : chaque année, un ou deux hiboux des marais (*Asio flammeus*) fréquentent les dunes des deux rives. Ce magnifique oiseau est l'une des raretés de notre province et il s'inscrit à ce titre parmi les grandes richesses naturelles du site. Il capture essentiellement des campagnols. L'émerillon en revanche (*Falco columbarius*) est un chasseur de petits oiseaux. Un ou deux hivernent dans l'estuaire : deux le 26.01.1989 dans le marais de Tourville. Le busard saint-Martin (*Circus cyaneus*) est présent de novembre à mars-avril. Ces splendides

rapaces s'observent la plupart du temps à l'unité, louvoyant au ras du schorre à la recherche d'alouettes ou de pipits. La zone de chasse la plus utilisée est sans conteste le grand herbu de la rive droite, du phare d'Agon au Marais de Tourville, où les busards parcourent volontiers les marigots pour surprendre leurs proies.

Au printemps et en automne, des mouvements migratoires de rapaces sont régulièrement décelés concernant les espèces suivantes : le faucon crécerelle, la buse variable — six en ascendance le 2.04.1987 au dessus de Regnéville, le milan noir (*Milvus migrans*), au passage pré-nuptial, le busard cendré (*Circus pygargus*), au passage de printemps également (un le 3.05.1987), le busard des roseaux (*C. æruginosus*) aux deux passages (un le 21.10.1988), la bondrée apivore (*Pernis apivorus*), rarement le balbuzard (*Pandion haliaëtus*), régulièrement le faucon hobereau (*Falco subbuteo*) : un le 21.10.1988 chassant les libellules migratrices ! Les observations de milan royal (*Milvus milvus*) sont assez rares et hivernales : deux en déplacement vers le nord le 3.12.1987, un en vol vers le sud le 10.01.1989.

LES MAMMIFERES.

Les mammifères mènent pour la plupart une vie cachée, nocturne, souterraine ou marine. Ils sont souvent mal connus et mal aimés de l'homme. Même dans la dune ou la mielle qui ne semblent pas au premier abord leur être très favorables, ils sont plus nombreux qu'il n'y paraît.

Insectivores et rongeurs.

La présence de ces petits mammifères est décelée par les traces qu'ils peuvent laisser (taupinières...), l'observation directe assez rare et posant le problème de la détermination, enfin et avant tout par l'analyse des pelotes de rapaces, essentiellement celles de chouette effraie dans lesquelles les crânes sont quasiment intacts, accessoirement celles d'autres rapaces (hibou des marais, faucon crécerelle...). Etant donné la rareté des constructions sur le site étudié, les pelotes analysées proviennent des environs immédiats : Coutainville (Le Passous), Agon (Le Mont-Morel), Montmartin (ancienne ferme dans la dune). L'effraie est réputée chasser à peu près deux kilomètres autour de son repaire ; par ailleurs, les trouvailles de cadavres de chouette le long de la route "touristique" ("route de la mort" pour les oiseaux et les hérissons), les observations crépusculaires ou nocturnes d'oiseaux de chasse prouvent que l'effraie descend

SITES Dates	Le Mont-Morel 1988/89	Le Passous 1987	Montmartin 1983
<i>Sorex coronatus</i>	16	0	43
<i>Sorex minutus</i>	0	0	6
<i>Crocidura russula</i>	34	16	21
<i>Apodemus sylvaticus</i>	13	4	36
<i>Mus musculus</i>	1	0	1
<i>Micromys minutus</i>	2	0	3
<i>Rattus norvegicus</i>	0	0	1
<i>Microtus arvalis</i>	2	0	0
<i>Microtus agrestis</i>	50	15	11
<i>Pitymys subterraneus</i>	26	0	66
<i>Clethrionomys glareolus</i>	0	0	1

régulièrement dans le marais. En un mot, avec précautions et recoupements, les lots de pelotes trouvés sur les marges du havre sont utilisables (voir tableau).

On peut y ajouter des pelotes isolées de crécerelle au Phare d'Agon contenant plusieurs mandibules de *Pitymys subterraneus* et d'effraie à Heugueville : deux *Crocidura russula* et deux *Apodemus sylvaticus*.

Selon HAINARD, le hérisson (*Erinaceus europæus*) habite tous les lieux qui lui offrent des insectes et des cachettes. Il n'est donc pas absent des mielles, surtout dans la partie cultivée qui comporte des haies. Ses seuls prédateurs sont le renard et les mustélidés.

La taupe (*Talpa europæa*) est commune dans les mêmes secteurs que le Hérisson, là où les mielles ont été enrichies ; l'humidité est alors suffisante pour les lombrics, ses proies favorites.

La musaraigne la plus fréquente dans les milieux sablonneux de la côte semble bien être la musaraigne musette. Les chats de Coutainville ne capturent que cette espèce et la chouette du Passous également. Au Mont-Morel, elle est largement majoritaire mais la musaraigne couronnée est bien représentée (34 contre 16). En revanche, cette dernière arrive en tête dans les pelotes de Montmartin pourtant trouvées en pleine dune ! En fait, l'analyse de ce lot paraît indiquer que cette chouette a surtout chassé en milieu bocager, si l'on en croit la grande proportion de campagnols souterrains (plus d'une proie sur trois) et de mulots (une proie sur cinq). En somme, notre conviction est que *Crocidura russula* est plus abondante sur les abords du Havre de Regnéville que *Sorex coronatus* qui recherche probablement des milieux plus humides avec une strate herbacée en moyenne plus élevée.

Il est certain en revanche que la musaraigne pygmée (*Sorex minutus*) est beaucoup moins répandue. Cette minuscule espèce n'aime guère les lieux secs et ouverts et elle n'apparaît que dans le lot de Montmartin. Elle n'est jamais dominante dans les pelotes d'effraie (2% des proies dans la Manche).

Le rongeur le plus commun n'est pas, semble-t-il, le campagnol souterrain (*Pitymys subterraneus*) mais le campagnol agreste (*Microtus agrestis*). La chouette du Passous n'a capturé que cette espèce et celle du Mont-Morel l'a capturée deux fois plus souvent. C'est à peu près l'inverse de ce que l'on trouve dans le département. Cela paraît confirmer l'origine plutôt bocagère du lot de Montmartin : 66 *Pitymys* contre 11 *M. agrestis* ! Le campagnol agreste recherche des biotopes herbacés ; c'est dans les mielles qu'il doit être abondant et l'on peut penser qu'il évite les dunes fixées à végétation rase. Le campagnol souterrain y est mieux adapté et nous avons trouvé de ses mandibules dans des pelotes de faucon crécerelle récoltées au phare d'Agon.

Les autres campagnols sont indiscutablement plus rares : le campagnol des champs (*Microtus arvalis*), pourtant adapté aux terrains ouverts et aux pelouses rases n'a guère peuplé le site pour l'instant : deux exemplaires trouvés dans le lot d'Agon. Enfin, le campagnol roussâtre (*Clethrionomys glareolus*) est sans doute actif au voisinage des fourrés. Ses yeux et ses oreilles sont plus grands que chez les autres espèces ; il est actif de jour comme de nuit et pendant tout l'hiver et il grimpe volontiers dans les buissons. Moins souterrain que les autres, il est donc le plus aisément repérable. Nous l'avons observé au Mont-à-Regret le 31.01.1987, dégustant tranquillement une feuille de lierre. Parmi les proies de l'effraie, il n'apparaît pourtant qu'une seule fois sans le lot de Montmartin. Les autres cricétidés ne figurent qu'exceptionnellement au régime de la chouette. Le "rat d'eau" (*Arvicola sapidus*) est le plus grand campagnol indigène et il n'est pas rare de l'observer au Pont d'Agon, de même d'ailleurs que son concurrent exotique le "rat" musqué (*Ondatra zibethica*), espèce nord-américaine introduite et bien implantée dans l'ouest.

Les rats et souris ou muridés se distinguent des campagnols par leurs grands yeux, leurs oreilles saillantes, leur museau pointu, leur longue queue. En l'absence d'habitations, la souris (*Mus musculus*) est sans doute rare sur le site et nous ne l'avons trouvée qu'au voisinage immédiat de Coutainville. Le surmulot (*Rattus*

norvegicus) est commun malgré les persécutions dont il est toujours victime. Quant au mulot (*Apodemus sylvaticus*), c'est une espèce très adaptable qui fréquente toutes sortes de biotopes et, s'il n'atteint pas ici ses densités du bocage, il est l'unique muridé dans le petit lot du Passous et il est bien représenté dans le lot du Mont-Morel. A Coutainville, il entre parfois dans les maisons et il est souvent la victime des chats, quoique beaucoup moins que les musaraignes. Moins connu, le rat des moissons (*Micromys minutus*) est un minuscule rongeur, très gracieux, fréquentant de préférence les roselières et les champs de maïs. Nous ne l'avons jamais observé vivant sur le site mais il apparaît dans deux lots de pelotes et il pourrait fréquenter les phragmites du bord de l'estuaire.

Chiroptères.

D'une manière générale, la prospection des chauves-souris est très en retard sur celle des rongeurs et insectivores. Nous ne disposons pas pour elles d'un matériel aussi fécond que les pelotes de réjection de rapaces. Par ailleurs, les zones de marais, pauvres en gîtes naturels et en constructions humaines, sont surtout pour elles des terrains de chasse. Il est certain toutefois que les espèces arboricoles, capables de gîter dans des arbres morts, nous sont pour l'instant peu connues. Les seules déterminations proviennent d'une part de cadavres trouvés sur les routes, d'autre part d'animaux hibernant dans les villages anciens qui environnent le havre. Ce sont la pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la sérotine (*Eptesicus serotinus*) découverte au Mont-Morel, à la Rue d'Agon et à Regnéville, le murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) et le grand murin (*Myotis myotis*) : en 1988, ces trois dernières espèces ont été trouvées en hibernation dans les vieux murs de Regnéville, en bordure du schorre.

Lagomorphes.

Animal de terrain ouvert, le lièvre (*Lepus capensis*) fréquente régulièrement le site où il arrive qu'on le surprenne en plein jour ; la dune et la laisse de mer sont pour lui d'efficaces refuges en période de chasse. Beaucoup plus abondant, plus sédentaire aussi, est le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*). Celui-ci affectionne les lieux secs et sablonneux, si possible particulièrement agréables et on y remarque partout les traces de sa présence, crotttes, grattages, terriers. Souvent en plein jour quant l'endroit est tranquille mais de bien plus facilement aux heures crépusculaires, on

observe de petites bandes. Les lapins sont fort vigilants et s'échappent dans les fourrés ou les terriers à la moindre alerte. C'est aussi qu'ils ont beaucoup d'ennemis : un prédateur naturel, le renard, enfin l'homme qui les chasse avidement. S'ils ne sont pas décimés par une maladie dévastatrice, la myxomatose, les lapins peuvent être trop nombreux ; ils contribuent alors à l'extension de la pelouse rase. La régulation naturelle exercée par le renard ne peut-être que bénéfique. Il est regrettable que l'homme prétende s'y substituer, tout en continuant d'ailleurs à persécuter le malheureux goupil !

Carnivores.

Préférant les paysages semi-ouverts, le renard (*Vulpes vulpes*) s'adapte à des biotopes très variés. Il vient souvent chasser dans les marais côtiers et peut y demeurer si la nappe phréatique n'est pas trop haute, à moins qu'il n'agrandisse un terrier de lapin. La présence du renard dans les mielles se remarque à la fréquence de ses laissées allongées et souvent spiralées à l'une des extrémités. Leur composition (os, poils, plumes, chitine, restes de baies) donne une idée de son régime alimentaire très éclectique. L'odeur forte et musquée du renard est également un indice de présence. Cependant, l'observation directe est occasionnelle, nocturne le plus souvent (Marais de Tourville le 21.04.1988 à 23h, la Trancardière le 4.02.1986 à 6h...) mais parfois diurne comme cet animal que nous rencontrâmes le soir du 7.06.1984 dans les Fosses à Picot. Le renard est sans doute le principal prédateur du lapin mais ce sont les petits rongeurs qui constituent habituellement son repas. A la belle saison, il est également redouté de tous les oiseaux nichant à terre. Son seul ennemi est l'homme qui continue de nos jours à la poursuivre de sa haine avec un acharnement insensé. Malgré les 25000 à 30000 individus tués par an en Normandie (1), le renard maintient fort bien ses populations grâce à d'extraordinaires facultés d'adaptation. C'est l'un des plus beaux animaux fréquentant le site. Nous manquons d'information sur les mustélidés : présente surtout au voisinage des habitations, la fouine (*Martes foina*) ne fait sans doute que des incursions nocturnes dans les mielles. En revanche, la belette (*Mustela nivalis*), peu exigeante, se rencontre dans la plupart des milieux terrestres : s'attaquant à l'occasion au lapin, elle mangerait essentiellement les campagnols du genre *Microtus* c'est-à-dire *M. agrestis* dans nos mielles. Les observations de belette, vivante ou morte, ne sont pas rares.

Mammifères marins.

Si l'homme détruit la plupart des insectivores et des rongeurs qu'il considère comme nuisibles, s'il n'éprouve que répulsion pour les chauves-souris, s'il persécute inlassablement les carnivores et chasse les lagomorphes, il a en revanche une certaine sympathie pour les mammifères marins, dans la mesure seulement où ils ne perturbent pas trop son existence quotidienne ! Aucun pinnipède ne fréquente régulièrement l'estuaire ; néanmoins, la capacité d'accueil du site à l'égard du phoque veau-marin (*Phoca vitulina*), espèce des côtes basses remontant fréquemment les rivières, est certaine. Le long séjour à Regnéville d'un animal d'un mètre et demi depuis le 25.05.1986 jusqu'à la fin de juillet au moins, des observations ponctuelles dans la Sienne les années précédentes s'inscrivent d'ailleurs dans un contexte de données plus fréquentes et peut-être d'accroissement de l'aire de répartition de l'espèce en Manche.

Les seuls cétacés des eaux littorales sont le marsouin (*Phocaena phocaena*) et le grand dauphin (*Tursiops truncatus*). Le marsouin, qui hantait jadis les estuaires a presque totalement disparu pour des raisons inhérentes aux activités humaines. Le "souffleur", peu cité par les auteurs anciens, aurait peu à peu occupé la niche écologique vacante : de nos jours, la Baie du Mont-Saint-Michel est peuplée par une colonie sédentaire d'au moins 60 dauphins ! De petites bandes viennent parfois traquer les bancs de mulets jusqu'à l'entrée du havre. Les grands dauphins s'échouent parfois à la côte, souvent victimes de blessures, ainsi le 4.09.1979 à Heugueville, en novembre 1980 à la Pointe d'Agon et le 17.12.1982 au Passous. Deux autres cétacés sont connus par des échouages :

* le dauphin commun (*Delphinus delphinus*) est une espèce pélagique dont les incursions dans la mer de la Manche, peu profonde, sont assez rares. L'échouage collectif de dix animaux (dont cinq repoussés à la mer) les 5 & 6.01.1979 dans le Havre de Regnéville est un cas unique sur les côtes normandes depuis 1906.

* imposant delphinidé des eaux peu profondes, le globicéphale noir (*Globicephala melana*) s'est échoué à deux reprises sur nos plages, le 5.06.1979 et le 9.02. 1981.

LE HAVRE DE REGNÉVILLE : BILAN ET PERSPECTIVES.

L'état actuel du havre et de ses rives est la résultante de la pression humaine et d'un processus naturel d'érosion et de sédimentation.

L'évolution géologique est bien connue, d'autant qu'elle est perceptible à l'échelle d'une vie humaine : la mer ronge les cordons dunaires au sud du Passous, à l'intérieur de l'estuaire sur la rive droite, enfin à Montmartin et Hauteville. Parallèlement, les deux flèches connaissent des évolutions contraires : allongement de la Pointe d'Agon, recul de la flèche de Regnéville. Pour la période 1826-1957, ELHAI estime l'avancée de la Pointe d'Agon à 800 m, l'abrasion de la Pointe de Regnéville à 1100 m et le recul du trait de côte au sud du Passous à 120 m ; enfin des mesures précises lui permettent d'évaluer le recul du littoral de Montmartin à plus de 250 m pendant le seul demi-siècle 1910-1960 !

L'homme, qui a construit imprudemment sur ces fragiles cordons dunaires d'importantes stations balnéaires (Coutainville, Hauteville), est amené de nos jours à déployer d'énormes efforts pour les protéger. Quels que soient les moyens mis en œuvre, il est peu probable qu'il parvienne jamais à endiguer un phénomène général de recul des côtes qui risque de s'aggraver dans les décennies à venir par une remontée des mers provoquée par le réchauffement de la planète, processus dont les causes sont, hélas, bien connues !

Faire l'état du site, c'est aussi faire le bilan des activités humaines. Jusque vers les années 60, la Pointe d'Agon pouvait encore mériter la qualification de sauvage ; s'y rendre à pied à travers les étroites charrières ensablées était presque une aventure et les activités traditionnelles — élevage ovin, culture des mielles, exploitation des pêcheries, chasse, pêche à pied — étaient peu dommageables à l'intégrité du site.

Tout a changé avec le développement général des communications et surtout avec la construction d'une route goudronnée dans le courant des années 60.

Les activités traditionnelles ont continué mais avec davantage de fréquentation (pêcheurs et chasseurs motorisés). La route a facilité l'exploitation de la nouvelle

zone
l'intro
natur
quen
par c
de p
limité
de pl
les p
par n
fait p
l'ann
l'attrib
étend
des n
moins
site
dégra

de c
perm
planta
empr
rouler

est ré
formé
multic

les pl
canné
génér
de bo
aisém

les a
nouve
lieu de

est in
de ce

empru
on ren

zone mytilicole établie juste en face ; surtout elle a permis l'introduction d'une espèce très nuisible à tous les sites naturels : le touriste à quatre roues. Au total, la fréquentation humaine a été décuplée ou peut-être multipliée par cent ! La qualité du site n'a fait que se dégrader depuis. Des structures de loisir permanentes, assez limitées il est vrai, se sont établies : un club de navigation de plaisance, un "bateau-bar", un ball-trap, sans compter les promenades équestres. Par ailleurs, la municipalité, par négligence ou par souci de promouvoir le tourisme, a fait preuve d'une grande tolérance quant à l'installation à l'année de caravanes et de mobil-homes et même à l'attribution de permis de construire ! Chose plus grave, en étendant au maximum la surface urbanisée aux dépens des mielles, on a augmenté la population résidente ou du moins saisonnière, et donc la pression humaine sur un site devenu lui plus exigu. Quelques exemples de dégradation peuvent éclairer notre propos :

- la partie nord-ouest de la mielle est parsemée de caravanes et de mobil-homes plus ou moins permanents, parfois bétonnés, souvent environnés de plantations exotiques. Pour y accéder, les propriétaires empruntent les charrières, créent leur propre chemin ou roulent sans scrupule sur les pelouses !

- le marais où s'exercent les tireurs du ball-trap est recouvert d'une impressionnante couche hétéroclite formée de douilles en plastique transparent et des débris multicolores des "pigeons d'argile" ;

- il est difficile de se promener dans les mielles les plus fréquentées sans remarquer tous les dix pas une cannette de bière ou une cartouche de chasseur. Plus généralement, les dépôts sauvages ne sont pas rares : tas de bouteilles dans un fourré d'ajoncs, monceaux d'ordures aisément repérés à la végétation rudérale qui s'y installe ;

- non contents d'utiliser la route goudronnée, les automobilistes éprouvent le besoin de tracer de nouvelles pistes les rapprochant de leur bateau ou de leur lieu de pêche !

- au pied du Mont-Morel, un camp de nomades est installé à demeure en plein marais ; l'effet esthétique de ce camp est pour le moins douteux !

- dans la brèche du Rocher des Moulières, empruntée par de nombreux promeneurs et pêcheurs à pied, on remarque des dépôts nauséabonds de pourpres (*Nucella*

lapillus) ou de moules, effectués par les mytiliculteurs.

Ce ne sont là que quelques exemples concernant la Pointe d'Agon. Il faudrait s'intéresser à l'autre rive — probablement souillée — et à la rivière proprement dite : sait-on que la Souilles entre le pont de la Rogue et Coutances est l'une des portions de rivière les plus polluées du département ?

Donc, on peut affirmer que l'état du site s'est considérablement dégradé depuis 30 ans avec l'ouverture au public. On chercherait en vain par exemple *Euphorbia pepilis* que DAVY DE VIRVILLE signalait en 1937 ! Néanmoins, nous avons échappé au pire : le démentiel projet de retenue d'eau avec construction d'un barrage en aval a été abandonné (1972). De même, nous avons montré en 1984 les conséquences néfastes qu'aurait l'aménagement d'un port d'échouage sur la Faune et la Flore.

Pendant ce temps (1976) le Ministère publiait un schéma d'aménagement du littoral bas-normand. Ce schéma, accordant une place importante à la sauvegarde de l'espace naturel, inscrivait le site du Havre de Regnéville parmi les dix "points forts écologiques" bas-normands. On y lisait notamment : "la fréquentation touristique de cette zone devra être orientée vers l'observation de la nature, les équipements et hébergements étant reportés à l'extérieur de la zone. Les plans d'occupation des sols doivent également exclure toute progression de l'urbanisation sur la Pointe d'Agon." Pourtant, ce n'est que beaucoup plus tard que cette prise de position officielle devait aboutir au classement d'un site, par décret ministériel du 1^{er} février 1989. Nous rappelons que le classement d'un site a pour objet d'imposer le maintien des lieux dans leur état. Des autorisations spéciales peuvent être accordées pour certains projets s'ils sont reconnus véritablement utiles et s'il est impossible de les implanter ailleurs. A la lecture de ces lois, on peut s'étonner qu'un nouveau projet d'aménagement ait germé et qu'il faille encore et toujours mettre l'accent sur la richesse exceptionnelle de ce site et sur les retombées désastreuses qu'aurait la création d'un golf 18 trous. Hormis la simple mobilisation des terrains au profit de quelques privilégiés, les perturbations profondes sur la Faune et la Flore (passereaux des fourrés, tadornes, huppés, orchidées...), le caractère incongru de cette activité sur un site sauvage (que l'on imagine par exemple une trentaine d'automobiles garées devant le bois de pins), ce sont évidemment les inéluctables conséquences

immobilières qui nous inquiètent le plus, tant à la Pointe d'Agon d'ailleurs que sur le site du golf actuel ! Le site est parvenu à un seuil d'extrême fragilité ; on peut encore sauver l'essentiel mais que l'on sache que toute création de structures à caractère permanent entraînera une surcharge humaine et automobile intolérable. Nous sommes convaincu que les autorités, soucieuses de promouvoir le tourisme, souhaitent sauvegarder l'intégrité des sites naturels de notre département. Une enquête de 1986, révélait qu'en premier lieu, ce sont les paysages qui en France attirent les touristes étrangers. Que l'on médite ce résultat dans un département au climat océanique !

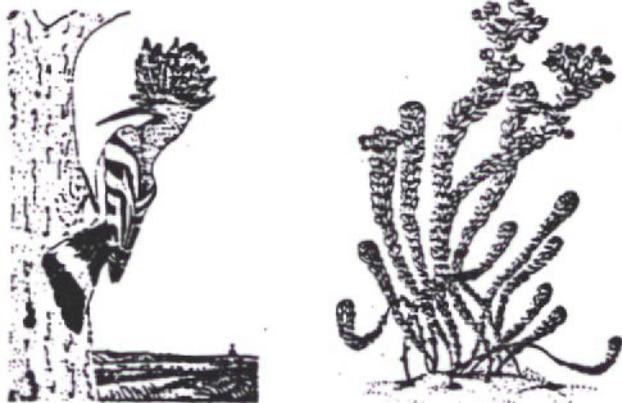
Il faut considérer le classement comme un acquis essentiel. Il appelle néanmoins quelques remarques complémentaires : si l'on compare les limites du Havre de Regnéville, telles qu'elles figurent dans le schéma d'aménagement du littoral bas-normand et les limites officielles du site classé par l'Etat, on s'aperçoit qu'elles ne coïncident pas. La superficie de la zone classée est inférieure à celle du projet qui, nous semble-t-il, aurait dû servir de modèle. Nous ignorons quels pourparlers ont abouti à ce décalage mais, en tant que naturalistes, nous nous étonnons que deux secteurs importants sur le plan écologique ne soient pas inscrits dans le périmètre classé :

- la Pointe de Regnéville avec sa dune mobile et son marais ("Marais du Nord", "Marais de la Porte à Flot") ;

- la partie nord de la flèche d'Agon située au sud de la charrière de la Haule. Cette zone comprend une dune mobile et des pelouses d'un grand intérêt floristique, indissociables en tout cas de l'ensemble de la Pointe d'Agon. Plus précisément, elle recèle la seule station d'argousier de la commune et l'une des rares du département et d'autre part la dernière dune élevée (27 m) de cette portion de côte, connue sous le nom pittoresque de Mont-à-Regret. Cette dune, défigurée de nos jours par un camping et par une piste "ATC", fut naguère le terrain d'étude de botanistes tels que TURMEL. Ses quatre versants, exposés aux quatre points cardinaux engendrent une étonnante variété floristique. La vue sur les mielles et sur le bocage est surprenante dans ce paysage plat. Un balayage à la jumelle permet de découvrir au moins une dizaine de clochers dont la cathédrale de Coutances. Il faut protéger le Mont-à-Regret pendant qu'il en est encore temps. Puisse ce document y contribuer !

Si l'extension de la zone classée est notre

souhait le plus cher, son respect n'en est pas moins essentiel : quelle est la portée du classement si le public ignore tout ce qu'il signifie. Le respect du site passe donc par une information cohérente au niveau local : l'exposé des principales richesses du havre sur une ou deux pancartes bien intégrées serait une heureuse initiative, de même que l'affichage dans la commune d'un règlement d'utilisation du site. Pourquoi ne pas donner quelques "conseils" aux principaux intéressés ? On inciterait les mytiliculteurs à ne pas déverser les indésirables "perceurs" dans les charnières ou les accès à la plage, les chasseurs à ne pas parsemer les mielles de leurs boîtes de cartouches et de leurs douilles, l'association du ball-trap à employer une personne pour ramasser les disques éclatés qui souillent le marais... enfin et surtout, quelques solides aménagements suffiraient peut-être à interdire l'accès des pelouses et des dunes aux automobiles. Certaines pistes pourraient ainsi être rendues à la nature ou réservées aux seuls exploitants : éleveurs de moutons, mytiliculteurs, agriculteurs. Si chacun y met du sien, nous pouvons, sinon redonner à la Pointe d'Agon tout son mystère d'antan, du moins lui conserver sa beauté et son patrimoine naturel.



ABREGE DES RICHESSES NATURELLES DU HAVRE DE REGNEVILLE.

FLORE

Toutes les associations végétales des milieux sablo-vaseux sont remarquablement représentées.

Slikke. Rares algues vertes (*Enteromorpha sp*) ou brunes (*Fucus serratus*, *F. vesiculosus*, *F. ceranoïdes*). Colonisée dans ses parties hautes par *Suaeda maritima*, *Salicornia europæa*, *S. dolichostachya*, *S. perennis*, *Spartina townsendii*.

Schorre. Très étendu et très riche : on y trouve la plupart des halophytes de la façade atlantique : *Spartina townsendii*, *Salicornia europæa*, *S. dolichostachya*, *Armeria maritima*, *Obione portulacoides*, *Spergularia media*, *S. marina*, *Frankenia laevis*, *Salicornia pusilla*, *S. ramosissima*, *Limonium lychnidifolium*, *L. vulgare*, *Plantago maritima*, *Triglochin maritima*, *Puccinella maritima*, *Glaux maritima*, *Aster tripolium*.

On trouve aussi les associations d'eau douce à *Phragmites communis*, *Scirpus maritimus* et *Juncus maritimus* et, à la limite supérieure, les crucifères *Cochlearia danica* et *Hutchinsia proculbiens*.

Dune mobile. Très typique dans la partie sud de la flèche d'Agon où l'érosion est absente : on trouve les habituelles annuelles du haut de plage (*Cakile maritima*, *Salsola kali* aux feuilles épineuses, *Atriplex laciniata*, *A. hastata* *Beta maritima*), les pionnières de la dune embryonnaire (*Agropyrum junceum*, *Elymus arenarius*, *Honkenya peploïdes*). Enfin les composantes de l'ammophilale qui fixent la dune : *Ammophila arenaria*, *Calystegia soldanella*, *Eryngium maritimum* et *Euphorbia paralias*.

Dune fixée. Extrêmement riche malgré la pression humaine de plus en plus pesante. Nous avons mentionné : *Cladonia furcata*, *Tortula ruraliformis*, *Hypnum cupressiforme*, *Polypodium vulgare*, *Thesium humitumum*, *Sedum acre*, *Lotus corniculatus*, *Cuscuta epiphytum*, *Cerastium semidecandrum*, *Phleum arenarium*, *Mibora minima*, *Galium verum*, *Erodium cicutarium*, *Thymus serpyllum*, *Ononis repens*, *Bupleurum baldense*, *Hutchinsia petraea*, *Sedum reflexum*, *S. album*, *Medicago minima*, *M. lupulina*, *Cochlearia danica*, *Erophila verna*, *Minuartia tenuifolia*, *Arenaria serpyllifolia*, *Cerastium diffusum*, *Sagina maritima*, *Polygala vulgaris*, *Luzula campestris*, *Spiranthes spiralis*, *Vulpia*

membranacea, *Cirsium acaule*, *Asperula cynanchica*, *Crepis virens*, *Picris echioides*, *Tragopogon pratensis*, *Hieracium pilosella*, *Carduus nutans*, *C. tenuiflorus*, *Centaurea jacea*, *Centaurea aspera*, *Erigeron acer*, *Carlina vulgaris*, *Eryngium maritimum*, *E. campestre*, *Crithmum maritimum*, *Silene conica*, *Dianthus prolifer*, *D. gallicus*, *Salvia verbenaca*, *S. pratensis*, *Rhinanthus minor*, *Odontites verna*, *Linum bienne*, *L. catharticum*, *Mellilotus alba*, *Anthyllis vulneraria*, *Phellipæa purpurea*, *Ranunculus bulbosus*, *Plantago coronopus*, *Reseda lutea*, *Oenothera (erythrosepala ?)*, *Poterium dictyocarpum*, *Lithospermum officinale*, *Euphorbia portlandica*, *Glaucium flavum*, *Scleropoa rigida*, *Catapodium loliaceum*, *Lagurus ovatus*, *Poa pratensis*, *Agropyron pungens*, *Arrhenatherum elatius*, *Briza medi*, *Allium vineale*, *Muscari comosum*, *Anacamptis pyramidalis*, *Orchis morio*, *Himantoglossum hircinum*, *Ophrys apifera*.

Fourrés. Sur les crêtes surtout. On trouvera *Ligustrum vulgare*, *Sambucus nigra* et une série d'épineux : *Ulex europæus*, *Prunus spinosa*, *Crataegus monogyna*, *Rubus fruticosus*, *Rosa canina* et le rare *Hippophae rhamnoides*. Des plantes grimpances s'y mêlent : *Convolvulus arvensis*, *Lonicera periclymenum*, *Hedera helix*, *Bryonia dioica*, *Clematis vitalba*, *Solanum nigrum*. A l'intérieur, *Iris foetidissima*.

Mielles. Dunes mises en valeur par l'homme de longue date. Les haies sont plantées d'essences indigènes (*Populus alba*, *Salix alba*, *S. atrocinerea*, *Fraxinus excelsior*, *Ulmus campestris*, *Evonymus europæus*) et les arbustes déjà cités ou exotiques (le grisard, hybride de *P. alba* et *P. tremula*, *Quercus ilex*, *Lycium halimifolium*, *Pinus pinaster*, *P. laricio*, *Cupressus macrocarpa*). Sur les talus et dans les charnières, on trouve aussi : *Diplotaxis tenuifolia*, *Hirschfeldia incana*, *Sisymbrium officinale*, *Lycopsis arvensis*, *Myosotis ramosissima*, *Inula conyza*, *Lamium amplexicaule*, *Valerianella carinata*, *Foeniculum vulgare*, *Asparagus officinalis*.

FAUNE

Invertébrés

□ Slikkes et schorre. Grosse productivité mais pauvreté spécifique :

* Mollusques : *Scrobicularia plana*, *Macoma balthica*, *Cardium edule*, *Venerupis decussata*, *Hydrobia ulvae*.

* Vers : *Arenicola sp.*, *Nereis diversicolor*.

* Crustacés : *Corophium volutator*, *Orchestia*

gamm
Crang

□ Dun
nous a
pisaria
insecte
striolat
(Psylli
atropte
noctilu
icarus,
hémipté

tobian
scombr
Scopht
Pleuron
Solea v
Gastero
plusieur
barbue)
mulets e
abondan
le flet (er

prospect
Buto buto

fragilis, L.

régionale.

□ Oiseau
grèbe hu
castagneu
aigrette g
flamant d
nonnette,
sarcelle d'
eider à d
Miquelon,
grue cendr
vanneau H

gammarella, *Paragnathia formica*, *Sphæroma hookeri*, *Crangon crangon*, *Carcinus mænas*.

□ Dunes et mielles. Des centaines d'espèces parmi lesquelles nous avons retenu à titre d'exemple : les mollusques *Theba pisana* et *Cochlicella acuta*, le crustacé *Talitrus saltator* et des insectes aptères (*Petrobius maritimus*), odonates (*Sympetrum striolatum*), orthoptères (*Ecdipoda cærulescens*), coléoptères (*Psylliodes marcida*, *Timarcha normana*, *Otiorynchus atropterus*, *Ablattaria lævigata*, *Philopodon plagiator*, *Lampyrus noctiluca*), lépidoptères (*Zygæna filipendulæ*, *Polyommatus icarus*, *Melitæa cinxia*), diptères (*Philonicus albiceps*), hémiptères (*Eurydema herbacea*).

Poissons

Anguilla anguilla, *Belone belone*, *Ammodytes tobianus*, *Alosa sp.*, *Dicentrarchus labrax*, *Scomber scombrus*, *Sprattus sprattus*, *Trachurus trachurus*, *Scophthalmus rhombus*, *Engraulis encrasicolus*, *Liza aurata*, *Pleuronectes platessa*, *Salmo salar*, *S. trutta*, *Liza ramada*, *Solea vulgaris*, *Chelon labrosus*, *Merlangus merlangus*, *Gasterosteus aculeatus*. "Nurserie" très importante pour plusieurs espèces commercialisées (bar, merlan, sole, pile, barbue). Zone de nourrissage pour d'énormes bancs de mullets et, l'été, quelques poissons marins. Le saumon jadis abondant, a quasiment disparu. Les pêcheurs à pied prennent le flet (endémique).

Amphibiens : zones humides rares et peu prospectées. Seules espèces notées : *Rana esculenta* et *Bufo bufo*.

Reptiles : peu communs ou localisés : *Anguis fragilis*, *Lacerta vivipara*, *Natrix natrix*, *Vipera berus*.

Oiseaux : site ornithologique d'importance régionale.

□ Oiseaux d'eau : plongeon arctique, p. imbrin, p. catmarin, grèbe huppé, g. jougris, g. esclavon, g. à cou noir, g. castagneux, grand cormoran, cormoran huppé, héron cendré, aigrette garzette, butor étoilé, cigogne noire, spatule blanche, flamant du Chili, cygne tuberculé, oie rieuse, bernache nonnette, b. cravant, tadorne de Belon, canard colvert, sarcelle d'hiver, canard chipeau, c. siffleur, c. pileet, c. souchet, eider à duvet, macreuse noire, m. brune, harelda de Miquelon, garrot à œil d'or, harle plette, h. huppé, h. blèvre, grue cendrée, râle d'eau, poule d'eau, foulque, hultrier pie, vanneau huppé, pluvier doré, p. argenté, grand gravelot,

gravelot à collier interrompu, pluvier guignard, tournepierre, bécassine des marais, b. sourde, bécasse des bois, courlis cendré, c. corlieu, barge à queue noire, b. rousse, chevalier arlequin, c. gambette, c. aboyeur, c. guignette, bécasseau maubèche, b. minute, b. variable, b. cocorli, b. sanderling, combattant, échasse, avocette, labbe parasite, goéland marin, g. brun, g. argenté, g. cendré, mouette mélanocéphale, m. rieuse, m. pygmée, m. tridactyle, guifette noire, sterne pierregarin, s. arctique, s. naine, s. caugek, petit pingouin, guillemot de Troil.

On retiendra particulièrement :

- La nidification du tadorne et du gravelot à collier interrompu.

- L'hivernage de la bernache et, singulièrement, de la sous espèce "hrota" (1^{er} site français !), du tadorne, du harle huppé, de l'eider, de la macreuse noire et, parmi les limicoles, de l'hultrier (second site normand), du pluvier argenté (troisième site normand), du courlis cendré, de la barge rousse (importance nationale !) et du tournepierre.

- Le passage régulier de la spatule, du grand gravelot, du bécasseau sanderling, du courlis corlieu.

□ Passereaux et divers : pigeon ramier, tourterelle des bois, coucou, martin pêcheur, huppe, alouette des champs, a. haussecol, hirondelle de cheminée, pipit farlouse, p. spioncelle, bergeronnette printanière, b. ruisseaux, b. grise, piegriche écorcheur, piegriche grise, troglodyte, accenteur mouchet, traquet pâte, t. motteux, rougequeue noir, r. à front blanc, rougegorge, merle noir, grive litorne, g. mauvis, g. musicienne, g. draine, bouscarle de Cetti, locustelle tachetée, phragmite des joncs, rousserolle effarvate, hypolaïs polyglotte, fauvette des jardins, f. à tête noire, f. babillarde, f. grisette, f. pitchou, cisticole des joncs, pouillot fitis, p. véloce, roitelet huppé, gobemouche gris, mésange bleue, m. charbonnière, bruant proyer, b. jaune, b. zizi, b. des roseaux, b. des neiges, b. lapon, pinson des arbres, p. du Nord, verdier, chardonneret, linotte mélodieuse, serin cini, pie bavarde, corneille noire, grand corbeau.

Liste non exhaustive bien sûr... On notera surtout la nidification de la fauvette babillarde (probable) et de la huppe, l'hivernage régulier du pipit maritime et surtout du bruant des neiges, le passage du martin-pêcheur, le long séjour du traquet motteux (nicheur possible).

□ Rapaces : buse variable, épervier, milan noir, m. royal, bondrée, busard des roseaux, b. Saint-Martin, b. cendré, balbuzard, faucon hobereau, f. émerillon, f. crécerelle, hibou

des marais, chouette effraie.

Le fait le plus remarquable est l'hivernage du busard Saint-Martin, du faucon émerillon et du hibou des marais.

Mammifères.

Hérisson, taupe, musaraigne couronnée, m. pygmée, m. musette, grand murin, vespertillon à moustaches, sérotine commune, pipistrelle commune, renard, fouine, belette, lièvre, lapin de garenne, rat des moissons, mulot gris, rat surmulot, souris grise, campagnol roussâtre, c. amphibie, c. souterrain, c. des champs, c. agreste, rat musqué, dauphin commun, grand dauphin, globicéphale noir, phoque veau-marin.

Le site accueille un certain nombre d'espèces communes ; il attire aussi les prédateurs vivant sur ses marges : chiroptères (insectes), carnivores (rongeurs, oiseaux, lapins), dauphins (bancs de poissons). Le séjour prolongé d'un veau-marin au printemps 1986 montre le potentiel d'accueil du havre.

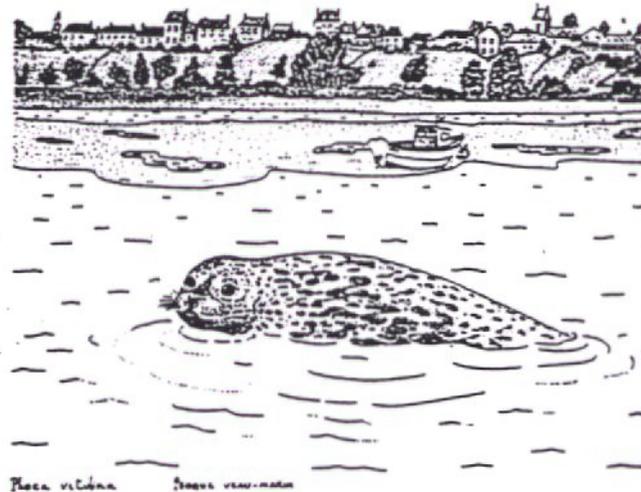


Photo: V. L. / Photo: V. L.

BIBLIOGRAPHIE

1. La Manche du Havre à Avranches. M. BOURNERIAS, C. POMEROL et Y. TURQUIER. Delachaux et Niestlé, 1984.
2. Végétation de la côte Ouest du Cotentin. J.M. TURMEL. Mémoires du Muséum national d'Histoire naturelle, tome 28, fasc. 1, 1949.
3. Dunes en Basse-Normandie. Etude réalisée par le Crépan (Responsable : M. PROVOST), 1976.
4. Inventaire 1974. Faune et Flore du littoral bas-normand. Crépan, 1975.
5. Approche phytosociologique synthétique de la végétation des vases salées du littoral atlantique français. J.M. GÉHU. Colloques phytosociologiques, 4, 1975.
6. Massif dunaire de Beaubigny, site et végétation. M. PROVOST, sans date.
7. La vie dans les dunes. G. CHAUVIN. Ouest-France, 1983.
8. Flore et végétation du Massif armoricain, T. 1 flore vasculaire, H. des ABBAYES, G. CLAUSTRES, R. CORILLON et P. DUPONT. Presses Universitaires de Bretagne, 1971.
9. Connaître et reconnaître la Flore et la Végétation des côtes Manche-Atlantique. G. CLAUSTRES et C. LEMOINE. Ouest France, 1980.
10. La Normandie Occidentale : étude morphologique. H. ELHAL. Bordeaux, Imprimerie Bière, 1963.
11. Végétation et peuplement entomologique des terrains sablonneux de la côte Ouest du Cotentin. H. CHEVIN, 1965/1966.
12. Connaître et reconnaître la Faune du Littoral. Y. TURQUIER et M. LOIR. Ouest-France, 1981.
13. Une commune côtière, Agon (Manche) : monographie géographique. L. LENOIR-PEPIN, Granville, 1945.
14. Littoral bas-normand : Schéma d'aménagement. Travail collectif. La Documentation Française, 1976.
15. Schéma d'aménagement du littoral bas-normand : richesses naturelles. Travail collectif, 1975.
16. "Le Cormoran", Bulletin du Groupe Ornithologique Normand. 34 numéros parus (1969/1988).
17. "Le Petit Lérot", bulletin du Groupe Mammalogique Normand. 26 numéros parus (1981/1988).
18. Propos sur la politique d'aménagement touristique et de protection de la nature dans le département de la Manche. J.P. TIPHAIGNE, 1971.
19. "Le Petit Cormoran" N° 51. Etat provisoire de l'Atlas des Oiseaux nicheurs de Normandie. 1988, Groupe Ornithologique Normand.
20. Les deux ports et les deux forts d'Agon-Coutainville. E. de SAINT-DENIS. Revue du département de la Manche, Tome 22, 1980.
21. Mammifères sauvages de Normandie : statut et répartition. Groupe Mammalogique Normand, 1989.
22. Les poissons de mer des pêches françaises. J.C. QUERO et J. GRANCHER, 1984.

Ce dossier a été conçu et rédigé par Alain LIVORY

avec le concours de :

Alain TYPLOT, Philippe SAGOT, Roselyne COULOMB
Tous membres du Groupe Ornithologique Normand et du
Groupe Mammalogique normand.

Dessins de Roselyne COULOMB.

Edité par le GONm

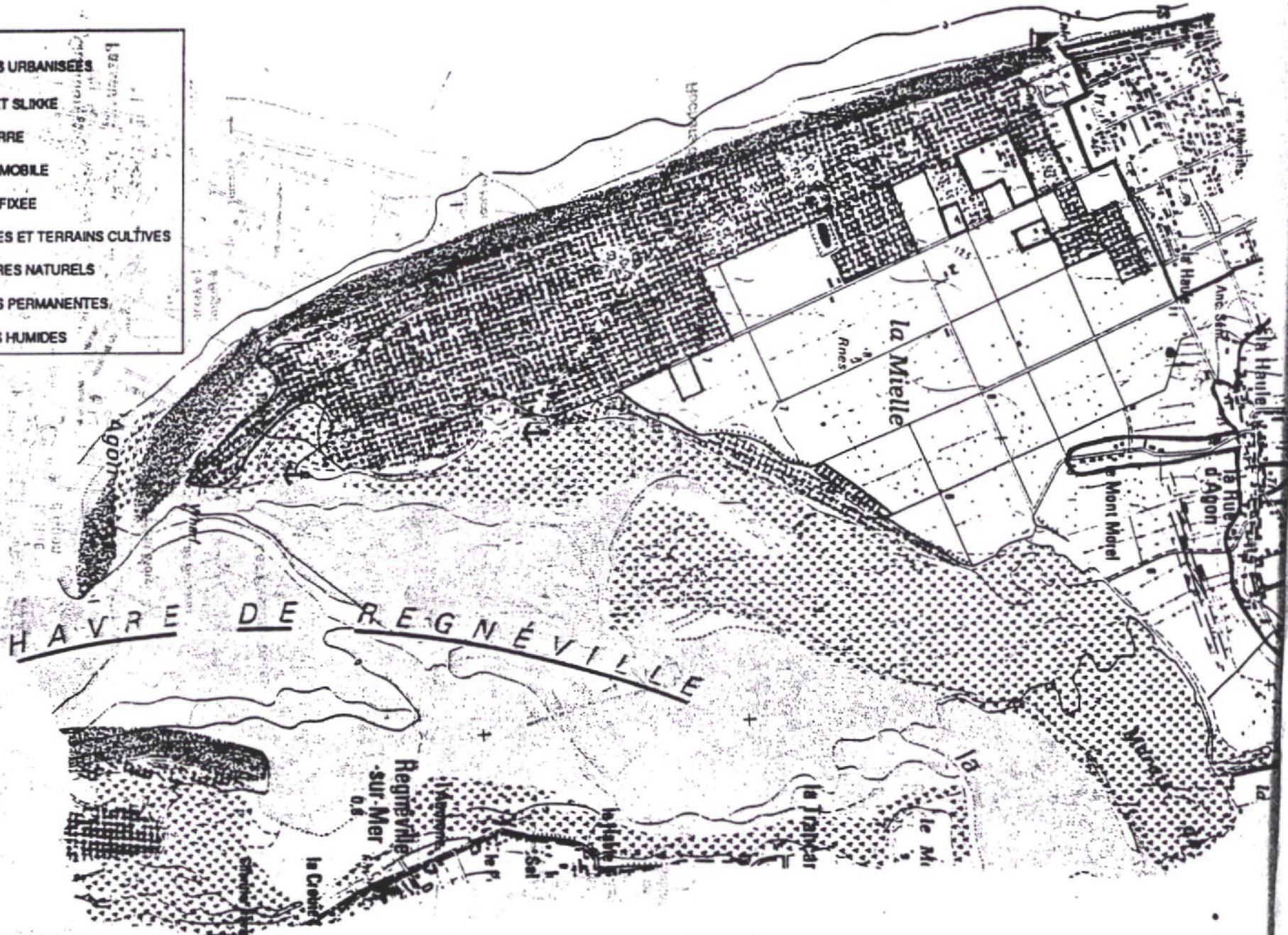
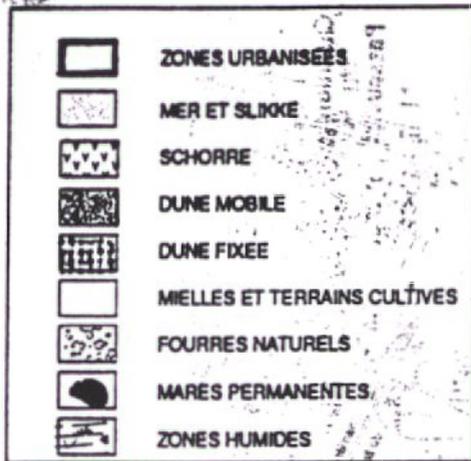


FIGURE 2 - LES GRANDS TYPES DE VEGETATION.

LE PLAN DE LA VÉGÉTATION DU HAVRE DE REGNEVILLE

